

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 avril 2021

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 32, alinéa 1, de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mars 2003;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020;
vu la décision du conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration du 25 février 2021,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2020 sont approuvés.

Art. 2 Changements de méthodes comptables

Sont approuvés les changements de méthodes comptables opérés lors du bouclage des comptes 2020, ainsi que les modifications que ceux-ci ont engendrées sur les fonds propres publiés dans les états financiers 2020, avec pour conséquence :

- les fonds propres au 1^{er} janvier 2020 s'élèvent à 3,6 millions de francs, au lieu de 30,1 millions de francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'exercice 2020.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2020; et
- le rapport de l'organe de révision du 25 février 2021.

Les états financiers des EPI pour l'exercice 2020 présentent les données financières suivantes :

- **Le total du bilan s'élève à 91,1 millions de francs**, en diminution de **7,5 millions de francs** par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution est due aux amortissements usuels des bâtiments et autres immobilisations pour 4,1 millions de francs et à la baisse de l'actif circulant notamment des produits à recevoir pour 3,4 millions de francs.

Le site de la Combe, auparavant comptabilisé comme fonds propres avec affectation en 2018 et 2019, a été reclassé en subvention d'investissement en 2020, dans les capitaux étrangers, pour un montant de 27,2 millions de francs.

- **Le résultat d'exploitation est de -0,8 million de francs.**

L'effet de la pandémie sur le résultat des EPI a été évalué à -3,1 millions de francs et compensé par le versement d'une subvention du même montant.

Les 3,1 millions de francs se composent d'un manque à gagner de -4,2 millions de francs, de charges supplémentaires (charges de personnel intérimaire, matériel de protection) directement liées à la gestion de la crise pour près de 1 million de francs et d'économies en lien avec le ralentissement des activités et l'annulation de certaines manifestations pour près de 2,1 millions de francs.

Les charges d'exploitation des EPI s'élèvent à 115,2 millions de francs, en baisse de 7,7 millions de francs (-6%) par rapport à 2019. Cette baisse concerne essentiellement les amortissements complémentaires comptabilisés en 2019 pour près de 6 millions de francs concernant les mises au rebut avant rénovation des bâtiments de la Maison de l'Ancre et de la Route de Chêne 48.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 114,4 millions de francs, en baisse de 5,9 millions de francs (-5%) par rapport à 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par les produits différés constatés en 2019 plus élevés du fait de la mise au rebut avant rénovation du bâtiment de la route de Chêne 48, ainsi que par les différences liées aux subventions complémentaires reçues en 2019, notamment pour le paiement de l'annuité rétroactive de 2016.

- **Le résultat de l'exercice est de -0,4 million de francs** contre -2,3 millions de francs en 2019.

Le déficit de l'exercice 2020 vient en déduction des capitaux propres des EPI qui s'élèvent à fin 2020 à 3,3 millions de francs.

- **Le total des liquidités s'élève à -0,4 million de francs** contre -1,4 million de francs en 2019.

Les liquidités se composent d'avoirs en caisses et comptes bancaires pour +0,6 million de francs et d'une position « Cash pooling Etat de Genève » de -1 million de francs.

Les états financiers révisés ont fait l'objet **d'une validation par le conseil d'administration le 25 février 2021**. L'organe de révision recommande d'approuver **sans réserve** les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2020 et rapport de l'organe de révision du 25 février 2021

ANNEXE

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérard
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 8
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

The logo for BfB, consisting of the letters 'BfB' in a blue, serif font.

**Etablissements publics pour l'intégration
Collonge-Bellerive**

Exercice 2020

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration

Comptes annuels

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des

Etablissements publics pour l'intégration Collonge-Bellerive

Genève, le 25 février 2021
52/ema/21

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Messieurs,



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUÉLY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Rapport de performance (non audité)

Etablissements Publics pour l'Intégration

Comptes annuels au 31 décembre 2020

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	Notes	31.12.2020		31.12.2019	
		CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF					
Actif circulant					
Liquidités	4,1		623 638		494 261
Clients	4,2	4 108 579		3 792 570	
Provision pour débiteurs douteux	4,2	(651 717)		(494 640)	
			3 456 862		3 297 930
Débiteurs divers	4,3	3 310 515		1 930 010	
Provision pour débiteurs douteux	4,3	(256 164)		(227 617)	
			3 054 350		1 702 394
Stocks de matières et produits finis	4,4	529 974		553 362	
Travaux en cours	4,5	72 394		50 204	
			602 368		603 566
Comptes de régularisation actif	4,6		2 462 525		7 575 263
Total de l'actif circulant			10 199 744		13 673 415
Actif immobilisé					
Immobilisations :					
Terrains	5,1	4 567 300		4 567 300	
Immeubles et installations fixes	5,1	62 305 428		65 918 628	
Immeubles et installations fixes avec affectation limitée	5,1	8 784 970		9 247 118	
Autres immobilisations	5,2	3 930 355		3 858 644	
Autres immobilisations avec affectation limitée	5,2	738 211		819 124	
Total des immobilisations			80 326 264		84 410 814
Immobilisations financières	5,3		577 817		555 987
Total de l'actif immobilisé			80 904 081		84 966 802
TOTAL DE L'ACTIF			91 103 826		98 640 216

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	Notes	31.12.2020 CHF	31.12.2019 Retraité CHF
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	6,1	1 066 400	1 856 738
Fournisseurs		893 477	5 349 486
Créancier Etat de Genève (CIIS)	6,2	479 450	496 034
Créanciers divers	6,3	83 463	134 544
Créanciers résidents	6,4	609 315	506 195
Comptes de régularisation passif	6,5	1 464 319	1 841 668
Dette envers Etat de Genève	6,6	769 842	0
Provisions à court terme	7,3	1 987 448	1 895 198
Engagements de leasing - part à court terme	7,1	175 631	143 564
Dettes hypothécaires - part à court terme	7,2	336 522	336 522
Emprunts	7,5	1 031 000	0
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	7,4	4 545 968	4 660 669 *
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à court terme	8,1	543 062	510 743
Total des capitaux étrangers à court terme		13 985 898	17 731 359
Capitaux étrangers à long terme			
Engagements de leasing - part à long terme	7,1	359 600	315 812
Dettes hypothécaires - part à long terme	7,2	12 354 846	12 691 368
Provisions à long terme	7,3	772 978	634 717
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à long terme	7,4	51 464 786	54 094 244 *
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à long terme	8,1	8 980 118	9 555 500
Total des capitaux étrangers à long terme		73 932 328	77 291 641
Capital de l'organisation			
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital de dotation avec affectation	9,1	-	-
Capital lié généré	9,2	(5 258 159)	(5 258 159)
Contrat de prestations 2018-2021.			
Résultats reportés	9,2	(5 748 113)	(3 463 577)
Résultat de l'exercice	9,3	(431 617)	(2 284 536)
Total du capital de l'organisation		3 185 600	3 617 217
TOTAL DU PASSIF		91 103 826	98 640 216

* Le bilan 2019 a été retraité suite au reclassement des bâtiments du site La Combe dans les capitaux étrangers avec affectation limitée dès le 1er janvier 2020

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

	2020	2020	2020	2019
Notes	Budget	Effectif	Ecart	Effectif
	CHF	CHF	CHF	CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de la formation professionnelle	8 758 000	7 232 034	(1 525 966)	8 610 370
Revenus des pensions	20 390 000	19 450 828	(939 172)	19 023 302
Revenus des résidents extra-cantonaux	710 000	703 086	(6 914)	704 129
Revenus de la fabrication	4 364 000	3 667 714	(696 286)	4 327 342
TVA sur revenus de la fabrication	(165 000)	(134 505)	30 495	(160 804)
Autres revenus des prestations	105 000	71 293	(33 708)	107 217
Revenus des locations et autres	627 000	590 784	(36 216)	634 783
TVA revenus des locations et autres	(4 000)	(2 729)	1 271	(3 949)
Revenus de la cafétéria et du restaurant	1 625 000	1 105 973	(519 027)	2 001 528
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant	(100 000)	(59 241)	40 759	(101 600)
Revenus du secteur technique et infrastructure	66 000	64 808	(1 192)	72 636
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure	(1 000)	(1 012)	(12)	(287)
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi	17 5 406 000	5 389 138	(16 862)	5 345 408
Revenus des prestations au personnel et à des tiers	385 999	561 133	175 135	559 341
TVA sur revenus des prestations au personnel et à des tiers	(5 000)	(5 796)	(796)	(5 597)
Don - Autres donateurs	0	900	900	16 100
Subventions :				
- de fonctionnement - monétaires	10,1 66 286 001	71 241 038	4 955 037	71 630 574
- d'investissement reçues - produits différés	10,1 5 144 407	4 545 969	(598 438)	7 587 783
Total des produits d'exploitation	113 592 407	114 421 416	829 009	120 348 276
CHARGES D'EXPLOITATION				
Salaires et charges sociales	(91 766 886)	(91 361 849)	405 036	(92 316 052)
Frais médicaux	(109 000)	(293 736)	(184 736)	(131 457)
Alimentation	(3 621 000)	(3 201 043)	319 957	(3 814 799)
Entretien	(2 321 001)	(2 469 224)	(148 224)	(2 228 718)
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	(2 548 000)	(2 356 414)	191 586	(2 502 726)
Locations	(4 575 999)	(4 404 860)	171 139	(4 051 937)
Amortissements	(6 577 222)	(6 145 517)	431 705	(12 090 636)
Eau et énergie	(1 350 000)	(1 215 826)	134 174	(1 319 295)
Ecole et formation	(494 001)	(292 132)	201 868	(423 849)
Frais de bureau et d'administration	(1 575 000)	(1 407 867)	167 133	(1 685 557)
Outillage et matériel de production	(1 372 999)	(1 113 161)	259 839	(1 330 012)
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation	(1 072 000)	(962 131)	109 868	(1 023 624)
Total des charges d'exploitation	(117 283 107)	(115 223 761)	2 059 347	(122 918 661)
Résultat d'exploitation	(3 690 700)	(802 344)	2 888 355	(2 570 385)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

		2020	2020	2020	2019
	Notes	Budget	Effectif	Ecart	Effectif
		CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat d'exploitation (reporté de la page précédente)		(3 690 700)	(802 344)	2 888 355	(2 570 385)
Produits financiers	10,3	0	41	41	43
Charges financières	10,3	(220 000)	(208 365)	11 636	(220 736)
Résultat financier		(220 000)	(208 324)	11 676	(220 693)
Résultat ordinaire		(3 910 700)	(1 010 669)	2 900 032	(2 791 078)
Résultat hors exploitation		0	0	0	0
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	10,4	0	35 989	35 989	58 388
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	10,4	0	0	0	(62 589)
Résultat exceptionnel (ou relevant d'un exercice antérieur)		0	35 989	35 989	(4 201)
Utilisation des fonds avec affectation limitée	8,1	0	374 136	374 136	341 817
Utilisation des fonds avec affectation limitée - Dons de la Loterie Romande	8,1	0	168 926	168 926	168 926
Variation du capital des fonds		0	543 062	543 062	510 743
RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition		(3 910 700)	(431 617)	3 479 083	(2 284 536)
J. Part revenant à l'Etat	9,3	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE après répartition		(3 910 700)	(431 617)	3 479 084	(2 284 536)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

TABLEAU DE FLUX DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2020

	2020	2019
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice avant restitution de la part à l'Etat	(431 617)	(2 284 536)
Subventions d'investissement reçues - produits différés	(4 545 969)	(7 606 022)
Utilisation des fonds avec affectation limitée	(543 062)	(510 743)
Amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice	6 145 517	12 090 636
Constitution des provisions, net	2 130 056	1 333 285
Marge brute d'autofinancement	2 754 924	3 022 620
Variation des actifs circulants		
- clients	(316 009)	(435 535)
- débiteurs divers	(1 380 505)	390 398
- stocks de matières et produits finis et travaux en cours	1 198	93 995
- comptes de régularisation actif	5 112 738	(4 399 520)
Variation des engagements à court terme		
- fournisseurs	(4 456 009)	3 051 662
- créancier Etat de Genève (CIIS)	(16 584)	39 953
- créanciers divers	(51 081)	13 843
- créanciers résidents	103 120	(59)
- comptes de régularisation passif	(377 349)	830 040
- Dette envers Etat de Genève	769 842	0
- utilisation des provisions	(1 713 921)	(1 775 204)
- reclassification des intérêts sur les dettes hypothécaires	184 115	190 468
Flux de fonds provenant des activités d'exploitation	614 480	1 022 661
Acquisitions d'immuebles	0	0
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(2 060 965)	(1 087 796)
Augmentations d'immobilisations financières	(21 830)	(39 521)
Flux de fonds (utilisés pour) des opérations d'investissement	(2 082 795)	(1 127 317)
Remboursement des engagements de leasing	(166 354)	(171 228)
Nouveaux leasing	242 209	99 000
(Remboursement) / obtention de dettes hypothécaires	(336 522)	(336 522)
Intérêts sur dettes hypothécaires	(184 115)	(190 468)
Prêt FondEpi	1 031 000	0
Encaissements des subventions d'investissement et dons	1 801 812	817 103
Flux de fonds provenant d'opérations de financement	2 388 031	217 885
Variation nette des liquidités	919 715	113 229
Liquidités au début de l'exercice	(1 362 477)	(1 475 706)
LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE	(442 762)	(1 362 477)
	2020	2019
	CHF	CHF
A la date du bilan, les liquidités sont composées des éléments suivants:		
Caisses	178 105	203 804
Comptes de chèques postaux	145 903	88 175
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	299 631	202 283
Cash Pooling Etat de Genève	(1 066 400)	(1 856 738)
TOTAL DES LIQUIDITES	(442 762)	(1 362 477)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2019

	Capital de dotation CHF	Capital libre CHF	Capital lié généralisé CHF	Contrat de prestations 2018-2021 Résultats reportés CHF	Résultat de l'exercice 2019 CHF	Total CHF
Moyens provenant du financement propre						
<i>Situation au 1er janvier 2019</i>	14 623 489	0	(5 258 159)	0	0	9 365 330
Résultats reportés	0	0	0	(3 463 577)	0	(3 463 577)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(2 284 536)	(2 284 536)
Situation au 31 décembre 2019	14 623 489	0	(5 258 159)	(3 463 577)	(2 284 536)	3 617 217

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2020

	Capital de dotation	Capital libre	Capital lié	Contrat de prestations		Résultat de l'exercice	Total
	CHF	CHF	généré	2018-2021	2020		
			CHF	Résultats reportés	Résultats reportés		
Moyens provenant du financement propre							
Situation au 1er janvier 2020	14 623 489	0	(5 258 159)	0	0	0	9 365 331
Résultats reportés	0	0	0	(5 748 113)	0	0	(5 748 113)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(431 617)	(431 617)	(431 617)
Situation au 31 décembre 2020	14 623 489	0	(5 258 159)	(5 748 113)	(431 617)	(431 617)	3 185 600

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

1 ORGANISATION DE L'ENTITE

1.1 BUT

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1^{er} janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1^{er} septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, les EPI intègrent les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (ci-après « DCS »).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

Intégration des personnes handicapées

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pourvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

Réinsertion professionnelle

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

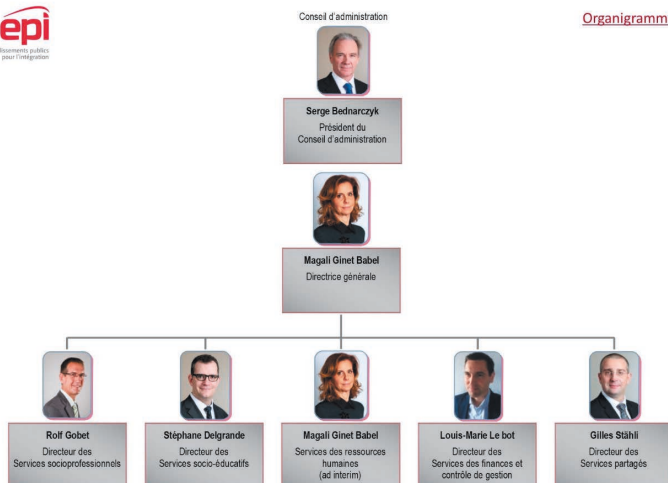
Les secteurs d'activités des EPI sont au nombre de 7 :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

Les activités administratives sont assurées par les services transversaux.



Organigramme



ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

1.2 CADRE LEGAL

Les comptes annuels des EPI sont établis conformément aux exigences légales suivantes :

- Loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH : K 1 36), et plus particulièrement le chapitre V ;
- Règlement d'application de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (RIPH : K 1 36.01) ;
- Code Civil Suisse, Code des Obligations et Normes d'Audit Suisse ;
- Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF : D 1 05) ;
- Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF : D 1 10) ;
- Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF : D 1 11) ;
- Règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF : D1 11.01) ;
- Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) D 1 05.15 ;
- Directive transversale EGE-02-03 « Subventions non monétaires » ;
- Directive transversale EGE-02-04_v4 « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques » ;
- Directive transversale EGE-02-07_v2 « Traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées » ;
- Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) K 1 37 ;
- Directive CIIS relative à la compensation des coûts et à la comptabilité analytique et annexe (COCOAN) ;
- Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) A 2 24
- Directives pour la gestion des EPH (Memento EPH)
- Directive transversale EGE-02-40_v8 « Consolidation 2020 » du 25 juin 2020 éditée par le Service des Etats financiers (SEF)
- Bouclement des comptes 2020 du 16 octobre 2020 éditée par le Département de la cohésion sociale (DCS)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

1.3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023.

Monsieur Serge Bednarczyk	Président
Monsieur Laurent Bertrand	Membre
Monsieur Mathias Büchi	Membre
Monsieur Boris Calame	Membre
Madame Sabrina Carramusa	Membre
Monsieur William Chapparo	Membre
Monsieur Jean-François de Saussure	Membre
Madame Bérengère Gautier	Membre
Monsieur Claude Laporte	Membre
Madame Emmanuelle Merle	Membre
Monsieur Dominique Rivollet	Membre
Madame Ana Roch	Membre
Madame Marie-France Sarfati	Membre
Monsieur Guillaume Thion	Membre
Madame Magali Ulanowski	Membre

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP A 2 24 du 22 septembre 2017) pour une durée de 5 ans (article 14 al. 1 de la loi LOIDP A 2 24).

Suite à la démission de Madame Ayari Felix Beltrametti prenant effet le 11 décembre 2019, Madame Sabrina Carramusa a intégré le Conseil d'administration en février 2020.

1.4 PERSONNES HABILITEES A SIGNER (SIGNATURE COLLECTIVE A DEUX) SELON L'EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que la directrice générale et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

Plusieurs collaborateurs du service de la restauration sont inscrits au registre du commerce en lien avec les patentes et signent collectivement à deux.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

1.5 INDEMNITES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION

La rémunération des membres du conseil d'administration est effectuée par le biais d'une indemnité fixe annuelle de CHF 5'000 plus CHF 500 par séance et le président a droit à une indemnité fixe annuelle portée à CHF 45'000.

Rémunération du conseil d'administration					
	Nbre de personnes	Taux	Montant	EPT	Salaires / EPT
2020	16	N/A	149'105	N/A	N/A
2019	15	N/A	167'000	N/A	N/A

Le comité de direction se compose de la directrice générale (taux d'activité à 100%), du directeur des Service finances et contrôle de gestion (taux d'activité à 100%), du directeur des services des ressources humaines (taux d'activité à 100% jusqu'au 8 février 2020), du directeur des services partagés (taux d'activité à 100% depuis mars 2020), du directeur des Services socioprofessionnels (taux d'activité à 100%), du directeur des Services socio-éducatifs (taux d'activité à 100%). La rémunération globale et le nombre de membres du comité de direction sont déterminés sur une base d'équivalents de plein temps (EPT) et se présentent comme suit :

Rémunération du comité de direction					
	Nbre de personnes	Taux	Montant CHF	EPT	Salaires / EPT CHF
2020	6	100%	976'230	5	195'246
2019 ⁽¹⁾	6	100%	1'136'678	5.5	203'154

(1) Montant y compris rétroactif annuité 2016

1.6 ORGANE DE REVISION

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA

Rue de la Corrairie 26

Case postale 5024

1211 Genève 11

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la fiduciaire BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2 SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

En 2019, les Etablissements Publics pour l'Intégration rejoignent le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat de Genève. Dans le cadre de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), les EPI sont soumis aux normes IPSAS, à l'exception des dérogations. Les états financiers consolidés de l'Etat sont préparés selon le référentiel principal de l'Etat de Genève, défini par le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

La loi prévoit des dérogations à l'application des normes IPSAS dont :

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39)
- les mises à disposition de moyen à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 & 29)
- les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17)

Dans le cadre des retraitements IPSAS, les EPI ont appliqués et mis en place les amortissements par composants dès le 1^{er} janvier 2019.

Le bâtiment de la Maison de l'Ancre a été enregistré comme un fonds propre sans affectation dès le 1^{er} janvier 2017 pour un montant de CHF 3'700'000.

La valeur des terrains de Cavour et Pré-Courbes a été distinguée de la valeur des bâtiments au 1^{er} janvier 2019. Le montant des terrains est de CHF 2'947'300 pour Cavour et de CHF 1'620'000 pour Pré-Courbes.

Les principes comptables pris en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants pour la détermination de l'état de la fortune sociale et des résultats, sont les suivants :

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.1 RETRAITEMENTS

Sur indications du Département de la Cohésion sociale (DCS), le transfert des bâtiments du site de la Combe, qui avaient été enregistrés comme fonds propres avec affectation au 31 décembre 2018 et 2019, ont été reclassés dans les capitaux étrangers en 2020 pour un montant de CHF 27'214'633 (avec retraitement du bilan comparatif 2019).

Par ailleurs, courant 2018, le DCS avait décidé de renoncer à percevoir le montant de CHF 728'272 relatif à la part restituable du résultat du contrat de prestation 2014-2017. Cette décision étant contestée par le SAI, nous avons laissé ce montant dans les dettes à court terme des exercices 2018 et 2019.

Courant 2020, le SAI a formellement validé la décision prise en 2018. Les CHF 728'278 ont donc été reclassé dans les fonds propres dans le bilan comparatif 2019.

2.2 LIQUIDITES

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, le compte courant auprès de La Poste ainsi que les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur actuelle.

2.3 CLIENTS

Les clients sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour débiteurs douteux. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle des montants dus en fin d'année.

2.4 DEBITEURS DIVERS

Les débiteurs divers sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Cette rubrique regroupe les créances sur les collectivités publiques et sur des parties liées, notamment les subventions, ainsi que les autres créances. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle des montants dus en fin d'année.

2.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks sont évalués selon le prix d'acquisition pour les matières premières et les marchandises et selon le prix de revient industriel pour les produits finis.

Un inventaire physique est effectué au moins une fois par année.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Des provisions sont constituées pour tenir compte des risques d'obsolescence, si nécessaire. Aucune correction de valeur n'a été constatée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, déduction faite des provisions nécessaires. Au 31 décembre 2020, aucune correction de valeur n'a été enregistrée dans les comptes.

Suite à l'arrêt de l'activité Cinoche courant 2019, il a été décidé lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020, de faire don des DVD à la bibliothèque de Genève.

Le stock valorisé à 50'000 CHF au 31.12.2019 a donc été annulé dans les comptes 2020.

2.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ces comptes sont utilisés aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte d'exploitation des charges et produits. Ils regroupent les charges constatées d'avance et les produits à recevoir.

Les heures de travail non encore effectuées des collaborateurs/trices des EPI sont comptabilisées et valorisées sur la base d'un salaire moyen.

Conformément à une recommandation de l'organe de révision, les heures non encore effectuées par des collaborateurs en emploi adapté ne sont plus valorisées à partir de 2020.

2.7 IMMEUBLES

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition, déductions faites des amortissements.

Les bâtiments sont amortis en fonction des composants suivants : gros œuvre, façades, toiture, fenêtres, installations électriques, installations techniques, installations sanitaires, aménagements intérieurs, ascenseurs. Chaque composant est amorti comme suit :

Composants	Nombre d'année d'amortissements
Gros œuvre	80
Façades	25
Toiture	20
Fenêtres	30
Installations électriques	30
Installations techniques	25
Installations sanitaires	25
Aménagements intérieurs	15
Ascenseurs	20

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Les subventions obtenues pour le financement des immeubles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit sous le point 2.17.

Les immeubles en cours de construction sont également comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

2.8 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition incluant les frais rattachés.

L'amortissement est calculé sur le coût d'acquisition. Les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte dans les fonds d'amortissements.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Ils sont appliqués dès l'utilisation effective du bien. Ces taux sont les suivants :

- 10% pour les équipements de longue durée (y compris les machines de bureau, les machines des ateliers, le mobilier des services, le mobilier des résidences, la literie et la vaisselle) ;
- 20% pour les véhicules ;
- 25% pour l'informatique.

Les subventions obtenues pour le financement des autres immobilisations corporelles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit au point 2.17.

Les autres immobilisations corporelles en cours de construction sont également comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

2.9 IMMOBILISATIONS EN LEASING FINANCIER

Les immobilisations financées par le biais de contrats de location-financement à long terme (leasing financier) figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens et la valeur réelle.

Ils sont amortis conformément aux principes d'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les capitaux étrangers. Les versements de leasing sont répartis en une composante de remboursement (amortissement de la dette) et une composante

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

d'intérêt. La première est déduite des engagements et la seconde est enregistrée dans le compte d'exploitation de l'exercice.

Les coûts des contrats de location simple (leasing opérationnel) sont comptabilisés directement au compte d'exploitation.

2.10 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Elles concernent les garanties de loyers.

2.11 CAPITAUX ETRANGERS

Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale. Ils concernent les rubriques, « Fournisseurs », « Créancier Etat de Genève (CIIS) », « Créanciers divers », « Créanciers résidents », « Comptes de régularisation passif », « Provisions », « Engagements de leasing », « Dettes hypothécaires », « Subventions d'investissement reçues – produits différés ».

Une distinction est faite entre les capitaux étrangers à court terme (maximum douze mois), et à long terme (plus de douze mois).

2.12 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Une distinction est faite entre les provisions à court et à long terme.

2.13 PROVISIONS POUR HEURES VACANCES

Les absences rémunérées cumulables sont des droits à des absences reportables pouvant être utilisés lors des exercices futurs si les droits de l'exercice ne sont pas intégralement utilisés durant l'année en cours.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

2.14 PROVISIONS POUR HEURES POSITIVES

Les heures positives sont les heures de travail effectuées au-delà de la durée légale du travail fixée à 40 heures hebdomadaires pour une personne à temps complet.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.15 RENTE-PONT AVS

La rente-pont AVS consiste en un système de retraite anticipée, financé par l'employeur, qui permet aux assurés d'aménager leur départ avant d'avoir atteint l'âge statutaire de la retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, de nouvelles dispositions de la loi B5 20 relatives à la rente-pont AVS sont entrées en vigueur, notamment l'augmentation de l'âge pour en bénéficier.

Une provision est comptabilisée lors de l'annonce du départ du collaborateur, c'est-à-dire au moment de l'acceptation par l'employeur d'une rente-pont AVS pour le collaborateur.

Elle est valorisée sur la base des exigences de la publication de la République et Canton de Genève concernant la rente-pont AVS.

Dans le cas de la rente-pont AVS, il est peu probable que les montants en jeu deviennent un jour suffisamment importants pour justifier une actualisation des dépenses futures. Par conséquent, ces montants sont pris en compte sans être actualisés.

2.16 PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les collaborateurs/trices sont affiliés depuis le 1^{er} janvier 2014 auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (ci-après CPEG).

La CPEG bénéficie de la garantie de l'Etat de Genève et de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations.

Les personnes handicapées, ainsi que les emplois de solidarité travaillant au sein des EPI sont affiliés auprès de la fondation privée autonome CIEPP, Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle, Genève. Ils sont au bénéfice de prestations basées sur le système de la primauté des cotisations.

Les avantages et/ou les engagements économiques sont calculés à la date du bilan et traités de manière équivalente. Ils découlent directement des bases contractuelles, réglementaires ou légales.

Il existe un avantage ou un engagement économique dans la possibilité qu'a l'entité d'exercer, par suite d'un excédent de couverture dans l'institution de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs (p. ex. réduction des cotisations) ou, en raison d'un découvert dans l'institution de prévoyance, un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs en ce sens que l'entité veut ou doit participer au financement (p. ex. cotisations d'assainissement).

C'est sur la base des contrats, des comptes annuels, de rapports d'experts indépendants et d'autres calculs présentant la situation financière des institutions de prévoyance que l'excédent de couverture ou le découvert est déterminé pour chaque institution de prévoyance et ainsi l'avantage ou l'engagement économique pour l'entité.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.17 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Les subventions d'investissement représentent un financement obtenu de tiers pour l'acquisition et/ou la construction d'actifs immobilisés et sont comptabilisés initialement au passif à leur valeur nominale. Elles proviennent de la Confédération, via l'OFAS, et/ou du Canton de Genève. Elles contiennent une restriction d'utilisation claire déterminée par les tiers par rapport au but des EPI.

La méthode des « produits différés » consiste à reconnaître ces subventions d'investissement en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif.

Les subventions d'investissement peuvent être sujettes à une clause de restitution, notamment lorsque l'entité cesse son activité ou change de destination ou lorsque le nombre de places d'accueil se réduit de manière significative ou en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Dans ce cas, un engagement conditionnel correspondant à la valeur de la subvention, déduction faite des amortissements calculés sur la durée de la clause de remboursement, est mentionné en annexe.

L'Etat de Genève peut ordonner le remboursement de tout ou partie de la subvention lorsque l'établissement cesse son activité ou change de destination ou encore lorsque le nombre de places se réduit de manière significative, ainsi qu'en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Il est tenu compte de la nature du bien concerné et de sa durée d'utilisation pour déterminer le montant à restituer.

2.18 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE

Ces fonds contiennent les fonds affectés comportant une restriction d'utilisation déterminée par des tiers par rapport au but des EPI.

Les dons représentant un financement obtenu de tiers pour l'acquisition et/ou la construction d'actifs immobilisés, ou encore le financement d'une dépense, sont comptabilisés initialement en produit dans le compte d'exploitation, si aucune indication n'est donnée par le donateur. Au moment de l'affectation du don à un bien, le dit don est attribué aux fonds avec affectation limitée au passif du bilan, via une compensation des produits dans le compte d'exploitation.

L'utilisation des dons affectés est reconnue en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif, ou de la constatation de la consommation de la dépense ainsi financée.

Certains dons peuvent être sujets à une clause de restitution, définie par le donateur.

En ce qui concerne les dons de la Loterie Romande, ils pourraient être totalement ou partiellement restitués, si le projet n'a pas été mené à son terme ou si le montant octroyé a été affecté à d'autres destinations, sauf autorisation expresse.

Pour les autres dons, il n'existe pas de clause de restitution explicite mais une restriction d'utilisation implicite justifiant le classement en fonds étrangers.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.19 CAPITAL DE L'ORGANISATION

Le capital de l'organisation est mis à disposition des EPI de manière permanente jusqu'à la dissolution de l'organisation.

2.20 APPORTS

Capital de dotation

Les fonds propres des entités fusionnées et intégrées dans les EPI au 1^{er} janvier 2008 ainsi que les fonds propres de la FHP au 1^{er} septembre 2008 sont présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

Les résidences des Bains et des Pâquis n'avaient pas de fonds propres lors de leur intégration dans les EPI au 1^{er} janvier 2009.

Les fonds propres de l'association Copyrart, fusionnée et intégrée dans les EPI au 1^{er} janvier 2010, sont également présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

Capital libre

Il s'agit d'un apport sans affectation.

Capital en apport immobilier

Le bâtiment de la Maison de l'Ancre a été enregistrée comme un fonds propre sans affectation dès le 1^{er} janvier 2017.

Capital lié généré

Il s'agit du cumul des résultats des exercices liés aux contrats de prestations antérieurs.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.21 RESULTAT DE L'EXERCICE ET PART REVENANT A L'ETAT (TRAITEMENT DU RESULTAT)

En vertu du contrat de prestations portant sur la période 2018-2021, le résultat annuel (excédent de recettes ou de dépenses) est réparti chaque année entre l'Etat de Genève et les EPI. Il s'agit d'une répartition comptable découlant de la LIAF, il n'y a pas de mouvement de trésorerie durant la période concernée.

Pendant la durée du contrat, les éventuels bénéfices annuels sont répartis entre l'Etat de Genève et les EPI selon une clé définie. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève est constituée dans les fonds étrangers intitulée « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2018-2021 » et ne portant pas intérêt. En cours de contrat, le résultat à restituer est comptabilisé en dette à long terme, et en fin de contrat, le solde éventuellement dû à l'Etat de Genève est présenté en dette à court terme. La part conservée par les EPI est comptabilisée dans un compte spécifique intitulé « Résultats de l'exercice 2018-2021 » figurant dans le capital de l'organisation.

En cas de pertes, elles sont également réparties selon la clé définie et sont déduites de la créance de l'Etat de Genève jusqu'à concurrence du solde disponible.

En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est d'abord imputé à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis ensuite le solde est réparti entre l'Etat de Genève et les EPI selon la clé définie.

Conformément au contrat de prestations 2018-2021, les EPI ayant la possibilité de développer leurs revenus, le pourcentage du résultat annuel qu'ils conservent est égal au taux de couverture des revenus, soit selon la formule suivante : $((\text{total des produits} - \text{Subventions}) / \text{total des produits}) \times 100$. Le solde revient à l'Etat de Genève $(1 - \text{quote-part EPI}) \times 100$.

A l'échéance du contrat, les EPI conservent définitivement l'éventuel solde du compte spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève. En cas de perte globale sur la période du contrat, les EPI en assument seuls les conséquences.

2.22 COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés au moment de la réalisation de la prestation de services ou de la livraison des marchandises.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en fonction de la période sur laquelle les droits ont été acquis et valorisées selon les bases contractuelles ou juridiques applicables.

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais elles doivent figurer à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Les montants de ces subventions figurent au point 10.2.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.23 IMPOTS

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1^{er} janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

2.24 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'allocation des coûts indirects entre les secteurs d'activité s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartition.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

3 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Les EPI ont été fondés le 1^{er} janvier 2008, suite à la fusion entre les EPSE, le CIP et l'atelier Les Cordiers. Cette fusion a été fondée sur les situations comptables et financières auditées au 31 décembre 2007.

Par convention du 22 février 2008 entre les EPI et la FHP, cette dernière a ouvert une procédure de liquidation et de transfert aux EPI de tous ses biens, droits et obligations qui ne sont pas prescrits au moment de sa dissolution, avec effet au 1^{er} septembre 2008. Cette situation a été confirmée par le Département des finances en date du 1^{er} octobre 2008.

Ainsi, dans les comptes annuels des EPI au 31 décembre 2008, la FHP a été intégralement prise en compte, y compris sa fortune à partir de cette date. Selon décision du Conseiller d'Etat chargé du département des finances du 1^{er} octobre 2008, la FHP a été dissoute.

Selon décision du Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Economie et de la Santé, les résidences des Bains et des Pâquis ont été transférées des HUG aux EPI le 1^{er} janvier 2009. Une convention de transfert a été signée en décembre 2008 par les HUG et les EPI.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association Copyrart qui s'est tenue le 19 novembre 2009, il a été prononcé la dissolution de l'association Copyrart en décidant sa mise en liquidation et la reprise de ses activités par les EPI dès le 1^{er} janvier 2010.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, les EPI intègrent les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Il n'y a eu aucune reprise depuis l'année 2012.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

4 ACTIF CIRCULANT

4.1 LIQUIDITES

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Caisses	178 105	203 804
Comptes de chèques postaux	145 903	88 175
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	299 631	202 283
	<u>623 638</u>	<u>494 261</u>
Total des liquidités		

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les EPI ont signé une « convention argent » avec l'Etat de Genève par laquelle ils ont intégré le « cash pooling » de l'Etat de Genève. Ceci consiste en la mise en place d'une procédure d'optimisation de la gestion de la trésorerie sous la forme d'une « convention argent » permettant la centralisation des liquidités des EPI au sein de la Caisse Centralisée de l'Etat de Genève, gérée par la direction de la trésorerie générale.

Le fonds de roulement nécessaire a été fixé à CHF 7'000'000 afin d'assurer les besoins de trésorerie des EPI. Un excédent ou une avance de trésorerie n'est pas soumis à intérêt.

Cette convention est valable un an, reconductible tacitement d'année en année. Elle peut être dénoncée en tout temps moyennant un préavis de six mois pour la fin d'un mois, en la forme écrite.

4.2 CLIENTS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Créances résultant de livraisons et de prestations de services	4 108 579	3 792 570
./. Provision pour débiteurs douteux	(651 717)	(494 640)
	<u>3 456 862</u>	<u>3 297 930</u>
Total des clients, net		

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

La provision pour débiteurs douteux au 31 décembre 2020 se compose comme suit :

Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socio-éducatifs

N° Débiteur	Montant	Motif de dépréciation
1010001	304	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1070012	300	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1170007	32 074	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1210003	12 376	Insolvabilité probable du débiteur
1300015	57 096	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1360004	10 451	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1660006	15 100	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2440001	100 254	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2670072	70	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2780070	2 563	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2850010	650	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2880072	27 849	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2960013	25 129	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3380024	9 691	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3900007	4 499	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4070018	688	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4190021/4190005	19 560	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4890001	41 151	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5020086	3 430	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5130001	5 655	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5140020	3 267	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2700002	187	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5390008	22 775	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5730003	544	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6180009	10 010	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6620017/6620019	16 362	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6670048/6670046	13 815	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6670027	90 851	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3340019	2 818	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7080005	2 050	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7320001	4 442	Délai de paiement supérieur à 90 jours
8620008/8620004/8620006	11 098	Délai de paiement supérieur à 90 jours
9380002/9380006	13 504	Insolvabilité probable du débiteur
Total	560 609	

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels
Ateliers de production**

N° Débiteur	Montant	Motif de dépréciation
1070021	399	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1230065	215	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1800006	1 378	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3490006	364	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4880015	474	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5000010	493	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6110003	77 005	Insolvabilité probable du débiteur
6250028	6 691	Délai de paiement supérieur à 90 jours
66330025	508	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7150034	331	Délai de paiement supérieur à 90 jours
8530013	3 113	Délai de paiement supérieur à 90 jours
9030051	137	Délai de paiement supérieur à 90 jours
Total	91 108	

4.3 DEBITEURS DIVERS

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Débiteur Etat de Genève	1 832 620	352 707
Sous – total subventions à recevoir - Etat de Genève	1 832 620	352 707
Débiteurs stages - Services socioprofessionnels - Réadaptation	1 477 895	1 577 304
Sous – total autres débiteurs	1 477 895	1 577 304
Total des débiteurs divers brut	3 310 515	1 930 010
./. Provision pour débiteurs douteux - Services socioprofessionnels - Réadaptation	(256 164)	(227 617)
Total des débiteurs divers net	3 054 350	1 702 394

Le débiteur Etat de Genève est constitué des éléments suivants :

- subvention à recevoir de la loi d'investissement 12079 pour CHF 549'242
- subvention à recevoir de la loi d'investissement 12455 pour CHF 752'061
- provision Liasi pour CHF 237'395
- provision EPIFAIRE pour CHF 293'922

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

La provision pour débiteurs douteux au 31 décembre 2020 se compose comme suit :

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels
Réadaptation**

N° Débiteur	Montant	Motif de dépréciation
6940005	69 004	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6940007	4 720	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2900012	144 710	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7840031	37 730	Délai de paiement supérieur à 90 jours
Total	256 164	

4.4 STOCK DE MATIERES ET PRODUITS FINIS

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Stocks alimentation	63 532	68 075
Stocks de marchandises et matériel	246 605	146 677
Total des stocks de matières premières	310 137	214 752
	31.12.2019	31.12.2019
	CHF	CHF
Stocks de marchandises et matériel	219 837	338 610
Total des stocks de produits finis	219 837	338 610
Total des stocks de matières premières et produits finis	529 974	553 362

Le stock du Cinoche a fait l'objet d'un don auprès des bibliothèques municipales de Genève pour un montant de CHF 50'000.-.

Au 31 décembre 2020, aucune provision pour perte de valeur des stocks n'a été constituée étant donné que le risque de perte de valeur des stocks est négligeable.

Un inventaire physique a été réalisé au 31 décembre 2020.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

4.5 TRAVAUX EN COURS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Travaux en cours - Services socioprofessionnels	72 394	50 204
Total des travaux en cours	<u>72 394</u>	<u>50 204</u>

Le montant porté au bilan correspond à la liste des commandes et dossiers en cours remise à la comptabilité par le directeur du service.

Les travaux en cours des Services socioprofessionnels sont calculés sur la base du degré d'avancement de la commande (matières premières utilisées et heures de travail déjà réalisées).

4.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits à recevoir	45 352	4 796 175
Charges payées d'avance	2 417 173	2 779 087
Total des comptes de régularisation actif	<u>2 462 525</u>	<u>7 575 263</u>

Les produits à recevoir sont principalement constitués des éléments suivants :

- Les revenus des frais de transport du 2^{ème} semestre 2020 pour CHF 24'570 ;
- Les revenus pour les prestations sport et santé de 2020 pour CHF 1'160 ;
- Les subventions à recevoir des lois d'investissements 12079 et 12455 pour CHF 20'332.

Les charges payées d'avance comprennent les éléments suivants :

- les primes d'assurances (LAA, autres assurances) pour l'année 2021 payées en 2020 pour CHF 1'843'382 (2019 : CHF 1'869'981) ;
- les contrats de maintenance, contrats de nettoyage, loyers et les factures fournisseurs reçues d'avance concernant l'année 2020 pour CHF 289'682 (2019 : CHF 527'844) ;
- les collaborateurs/trices des EPI sont payés sur la base d'un nombre d'heures déterminé contractuellement. Au 31 décembre 2020, il y a un nombre d'heures non encore effectuées par certains collaborateurs/trices, mais payées par les EPI, représentant une valeur de CHF 284'108 (2019: CHF 381'262).

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

5 ACTIF IMMOBILISE

5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES

	1.1.2019	2019	Sortie / immobilisations	2019	Amortissements cumulés au 31.12.2019	1.1.2019	Amortissements cumulés au 31.12.2019	2019	Amortissement complémentaire	2019	Correction valorisation des immobilisations	1.1.2019	31.12.2019
	1.1.2019	2019	immobilisations	immobilisations	31.12.2019	1.1.2019	31.12.2019	2019	2019	2019	immobilisations	1.1.2019	31.12.2019
Terrains :													
- Prés-Courbes	1 620 000	0	1 620 000	0	1 620 000	(366 400)	0	0	0	0	356 400	0	1 263 600
- Cavour	2 947 300	0	2 947 300	0	2 947 300	(447 007)	0	0	0	0	447 007	0	2 500 293
Total des Terrains	4 567 300	0	4 567 300	0	4 567 300	(803 407)	0	0	0	0	803 407	0	3 763 893
Immeubles et installations fixes :													
- Pallanerie 10	21 230 711	0	0	0	21 230 711	(4 705 693)	(806 621)	0	0	0	0	16 525 018	15 778 397
- Institut La Combe	38 691 776	0	0	0	38 691 776	(9 594 266)	(1 912 856)	0	0	0	0	(11 477 144)	27 214 633
- Bâtiment Chêne, 44	4 432 157	0	0	0	4 432 157	(2 679 199)	(122 797)	0	0	0	0	(2 801 997)	1 630 161
- Maison de l'Ance	3 700 000	0	(2 850 243)	0	849 757	(431 437)	(234 347)	569 496	(2 280 746)	0	0	3 268 563	763 470
- Bâtiment Chêne, 48	8 573 681	0	(8 573 681)	0	0	(5 182 713)	(184 951)	5 367 665	(3 206 017)	0	0	3 390 968	0
- Résidence Prés-Courbes	2 722 923	0	(1 620 000)	0	1 102 923	(515 131)	(44 066)	0	0	0	0	(569 197)	543 726
- Résidence Cavour	6 739 424	0	(2 947 300)	0	3 646 124	(537 311)	(182 383)	0	0	0	0	(719 674)	3 126 450
- Résidence de Thonex 1	14 561 763	40 035	0	0	14 601 798	(5 869 156)	(419 980)	0	0	0	0	(6 289 116)	8 312 682
- Résidence de Thonex 2	10 557 875	0	0	0	10 557 875	(1 679 724)	(423 973)	0	0	0	0	(2 103 697)	8 454 178
- Pallanerie 11	1 481 481	0	0	0	1 481 481	(76 543)	(69 266)	0	0	0	0	(145 800)	1 335 682
Total Autres	13 303 826	207 618	(24 586)	0	13 486 858	(5 074 944)	(625 444)	1 758	(22 928)	(5 698 630)	8 228 882	7 788 227	7 788 227
	126 109 618	247 653	(16 015 809)	0	110 341 462	(36 316 117)	(5 016 666)	5 838 919	(5 509 591)	(5 509 591)	5 838 919	85 226 201	74 947 607
Immeubles détenus en leaseings	297 473	0	0	0	297 473	(73 377)	(5 949)	0	0	0	0	224 096	218 146
Total des Immeubles	126 407 090	247 653	(16 015 809)	0	110 638 934	(36 389 494)	(5 022 606)	5 838 919	(5 509 591)	(5 509 591)	5 838 919	85 450 297	75 165 753

La valeur nette au 31.12.2019 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2018.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition		Acquisitions / investissements		Valeur d'acquisition		Amortissements cumulés au		Amortissements cumulés au		Valeur nette au	
	1.1.2020	31.12.2020	2020	2020	1.1.2020	31.12.2020	2020	31.12.2020	1.1.2020	31.12.2020	1.1.2020	31.12.2020
Terrains :												
- Prés-Courbes	1 620 000	1 620 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 620 000	1 620 000
- Cavour	2 947 300	2 947 300	0	0	0	0	0	0	0	0	2 947 300	2 947 300
Total des Terrains	4 567 300	4 567 300	0	0	0	0	0	0	0	0	4 567 300	4 567 300
Immeubles et installations fixes :												
- Pallantere 10	21 290 711	21 302 185	11 474	(806 697)	(5 512 314)	(6 319 011)	(1 917 812)	(6 319 011)	15 778 397	(6 319 011)	15 778 397	14 863 174
- Institut La Combe	38 691 776	38 894 795	203 019	(1 917 812)	(11 477 144)	(13 394 956)	(1 917 812)	(13 394 956)	27 214 633	(13 394 956)	25 469 839	25 469 839
- Bâtiment Chiène, 44	4 432 157	4 434 657	2 500	(122 809)	(2 801 997)	(2 924 805)	(122 809)	(2 924 805)	1 630 161	(2 924 805)	1 509 852	1 509 852
- Maison de l'Ancre	849 757	849 757	0	(34 515)	(86 287)	(120 802)	(34 515)	(120 802)	763 470	(120 802)	728 955	728 955
- Bâtiment Chiène, 48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Résidence Prés-Courbes	1 102 923	1 102 923	0	(44 066)	(559 197)	(603 264)	(44 066)	(603 264)	543 726	(603 264)	499 659	499 659
- Résidence Cavour	3 846 124	3 939 065	92 941	(183 577)	(719 674)	(903 251)	(183 577)	(903 251)	3 128 450	(903 251)	3 035 814	3 035 814
- Résidence de Thônex 1	14 601 798	14 601 798	0	(420 139)	(6 289 116)	(6 709 254)	(420 139)	(6 709 254)	8 312 682	(6 709 254)	7 892 544	7 892 544
- Résidence de Thônex 2	10 557 875	10 608 447	50 572	(425 132)	(2 103 697)	(2 528 829)	(425 132)	(2 528 829)	8 454 178	(2 528 829)	8 079 618	8 079 618
- Pallantere 11	1 481 481	1 481 470	9 988	(69 495)	(145 800)	(215 294)	(69 495)	(215 294)	1 335 682	(215 294)	1 276 175	1 276 175
Total Autres	13 486 858	13 683 895	197 037	(612 689)	(5 698 630)	(6 311 319)	(612 689)	(6 311 319)	7 788 227	(6 311 319)	7 372 576	7 372 576
	110 341 462	110 908 992	567 531	(4 636 951)	(35 383 855)	(40 030 786)	(4 636 951)	(40 030 786)	74 947 607	(40 030 786)	70 878 206	70 878 206
Immeubles détenus en leaseings	297 473	297 473	0	(5 949)	(79 326)	(85 276)	(5 949)	(85 276)	218 146	(85 276)	212 197	212 197
Total des immeubles	110 638 934	111 206 465	567 531	(4 642 881)	(35 473 181)	(40 116 061)	(4 642 881)	(40 116 061)	75 165 753	(40 116 061)	71 090 403	71 090 403

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Il peut y avoir une différence d'arrondis avec le montant inscrit au bilan.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

L'immeuble Route de Chêne a été mis en gage afin d'obtenir une cédule hypothécaire pour le financement de l'immeuble de la Pallanterie.

La parcelle de Thônex fait l'objet d'un droit de superficie de la part de l'Etat de Genève d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 30 juin 2054.

La parcelle de La Combe fait l'objet d'un droit de superficie d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 31.12.2073.

Le 28 juin 2017, le contrat de superficie et de dotation immobilière concernant l'immeuble Maison de l'Ancre a été signé entre les EPI et l'Etat de Genève. La durée de ce contrat est de 60 ans soit jusqu'au 30.06.2077.

Au 31 décembre 2020, les valeurs d'assurances des immeubles se présentent comme suit :

• Immeubles Thônex I et II	: CHF 27'278'054 (2019 : CHF 22'604'921)
• Immeuble Route de Chêne	: CHF 18'933'199 (2019 : CHF 18'516'643)
• Immeuble La Pallanterie	: CHF 18'534'375 (2019 : CHF 18'060'244)
• Immeuble Prés-Courbes	: CHF 2'261'679 (2019 : CHF 2'211'919)
• Immeuble Cavour	: CHF 7'533'731 (2019 : CHF 7'367'978)
• Immeuble Maison de l'Ancre	: CHF 6'089'747 (2019 : CHF 5'955'764)
• Immeuble La Combe	: CHF 53'118'000 (2019 : CHF 46'842'529)

Le montant total des sommes assurées pour les immeubles est de CHF 133'748'785 (2019 : CHF 121'559'997).

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le montant total des sommes assurées pour les autres immobilisations corporelles hors véhicules est de CHF 27'361'233 (2019 : CHF 27'239'189)

Le tableau ci-dessous présente les autres immobilisations corporelles par catégorie

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur d'acquisition 1.1.2019	Acquisitions / investissements 2019	Valeur d'acquisition 31.12.2019	Amortissements cumulés au 1.1.2019	Amortissements cumulés au 31.12.2019	Valeur nette au 1.1.2019	Valeur nette au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Autres immobilisations corporelles :							
- équipements de longue durée	13 946 991	487 241	14 434 232	(10 338 881)	(11 189 284)	3 608 111	3 244 948
- informatique corporel	3 373 730	277 964	3 651 694	(2 615 858)	(325 058)	757 873	710 778
- informatique incorporel	1 934 462	74 938	2 009 400	(1 570 947)	(156 422)	363 515	282 031
- véhicules	0	0	0	0	(0)	(0)	0
	19 255 194	840 143	20 095 327	(14 525 686)	(1 331 883)	4 729 498	4 237 758
Autres immobilisations corporelles détenues en leasing :							
- équipements de longue durée	248 405	0	248 405	(248 405)	0	0	0
- véhicules	1 942 204	99 000	2 041 204	(1 374 637)	(226 557)	567 567	440 010
	2 190 609	99 000	2 289 609	(1 623 042)	(226 557)	567 567	440 010
Total des immobilisations corporelles	21 445 793	939 143	22 384 935	(16 148 728)	(1 558 440)	5 297 065	4 677 768

La valeur nette au 31.12.2019 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2018.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition		Acquisitions / investissements		Valeur d'acquisition		Amortissements cumuls		Amortissements cumuls au		Valeur nette	
	1.1.2020	31.12.2020	2020	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020	2020	31.12.2020	au 1.1.2020	31.12.2020	au 1.1.2020	31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Autres immobilisations corporelles :												
- équipements de longue durée	14 434 232	15 145 806	711 574	(11 189 284)	(800 080)	(11 989 363)	3 244 948	3 156 443				
- informatique corporel	3 651 694	4 025 487	373 793	(2 940 916)	(352 193)	(3 293 109)	710 778	732 378				
- informatique incorporel	2 009 400	2 175 259	165 859	(1 727 369)	(145 277)	(1 872 646)	282 031	302 614				
- véhicules	0	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)				
	20 095 327	21 346 552	1 251 226	(15 857 569)	(1 297 549)	(17 155 118)	4 237 758	4 191 434				
corporelles détenues en leasing												
- équipements de longue durée	248 405	248 405	0	(248 405)	0	(248 405)	0	0				
- véhicules	2 041 204	2 283 413	242 209	(1 601 194)	(205 087)	(1 806 281)	440 010	477 132				
	2 289 609	2 531 818	242 209	(1 849 599)	(205 087)	(2 054 686)	440 010	477 132				
Total des autres immobilisations corporelles	22 384 935	23 878 370	1 493 435	(17 707 167)	(1 502 637)	(19 209 804)	4 677 768	4 668 566				

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2019.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

5.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dépôts de garantie loyers	570 617	548 787
Titres de participation	7 200	7 200
Total des immobilisations financières	<u>577 817</u>	<u>555 987</u>

28 garanties de loyers ont été constituées auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Ces garanties bancaires sont en relation avec la location de locaux sur le canton de Genève.

Les titres de participation concernent un titre de la Cogérim.

6 CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME

6.1 DETTE BANCAIRE ETAT DE GENEVE (CASH POOLING)

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	1 066 400	1 856 738
Total du créancier Etat de Genève	<u>1 066 400</u>	<u>1 856 738</u>

Le solde du compte « cash pooling » est négatif au 31 décembre 2020. Cette avance de trésorerie, n'est pas soumise à intérêt (voir également point 4.1).

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

6.2 CREANCIER ETAT DE GENEVE (CIIS)

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Créancier Etat de Genève (CIIS)	479 450	496 034
Total du créancier Etat de Genève (CIIS)	<u>479 450</u>	<u>496 034</u>

Les opérations relatives à l'accueil d'extra-cantonaux (CIIS) font l'objet d'une comptabilisation spécifique :

- la part du tarif qui est identique à la facturation d'un résident genevois reste acquise aux EPI et est donc considérée comme un produit de l'institution ;
- la part additionnelle revient à l'Etat de Genève. Cette part doit être enregistrée dans un compte spécifique « Créancier Etat de Genève (CIIS) ».

La facturation liée à l'accueil d'extra-cantonaux concerne quatre résidents au 31 décembre 2020 (quatre en 2019).

6.3 CREANCIERS DIVERS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
TVA due - décompte 4ème trimestre	69 634	81 264
Charges sociales à payer	13 828	53 280
Total des créanciers divers	<u>83 463</u>	<u>134 544</u>

Jusqu'au 31 décembre 2010, les EPI était soumis à la TVA effective. Les EPI sont passés à la méthode de TVA forfaitaire depuis le 1^{er} janvier 2011.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

6.4 CREANCIERS RESIDENTS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dépôts des résidents	609 315	506 195
Total des créanciers résidents	<u>609 315</u>	<u>506 195</u>

Ce poste englobe la totalité des sommes d'argent appartenant aux personnes handicapées hébergées par les EPI afin d'assurer leurs dépenses personnelles mensuelles.

Une fois par année, l'état des soldes des résidents est vérifié. Dans le cas où un solde serait supérieur à CHF 4'000, l'excédent est remboursé au répondant légal.

6.5 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits reçus d'avance	168 000	176 155
Charges à payer	1 296 319	1 665 513
Total des comptes de régularisation passif	<u>1 464 319</u>	<u>1 841 668</u>

Les produits reçus d'avance sont constitués des éléments suivants :

- la subvention de 6 places de centre de jour reçue pour les 8 premiers mois de l'année 2021 pour CHF 168'000 ;

Les charges à payer sont constitués des éléments suivants :

- le solde de la subvention d'investissement à restituer pour la fermeture du Cinoche et de La Buvette pour CHF 18'238 ;
- Les charges d'électricité, de téléphone, de l'organe de révision et d'autres charges d'exploitation pour CHF 1'273'711. (2019 : CHF 726'394)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

6.6 DETTE ENVERS L'ETAT DE GENEVE

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Dettes envers l'Etat de Genève	769 842	0
Total dettes envers l'Etat de Genève	769 842	0

La dette envers l'Etat est constituée du trop-perçu concernant le versement rétroactif de l'annuité 2016 en 2019 pour le montant de CHF 769'842. Ce trop-perçu était compris dans les charges à payer dans les comptes 2019.

D'entente avec le DCS, cette somme sera restituée en 2021.

7 CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME

7.1 ENGAGEMENTS DE LEASING

	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Engagements en début d'exercice	459 376	535 231	359 600	232 329	143 617	86 012
Investissements	242 209	0	0	0	0	0
Remboursements	(166 354)	(175 631)	(127 271)	(88 712)	(57 605)	(86 012)
Total des engagements de leasing (en fin d'exercice)	535 231	359 600	232 329	143 617	86 012	0

Le montant de la part à court terme s'élève à CHF 175'631 (2019 : CHF 143'564) et le montant de la part à long terme s'élève à CHF 359'600 (2019 : CHF 315'812).

Cinq nouveaux contrats de leasing ont été signés durant l'année 2020. Ces contrats concernent des nouveaux véhicules.

Au 31 décembre 2020, il existe 23 contrats de leasing en cours concernant des véhicules.

Les contrats de leasing en cours se termineront entre le 31 mai 2021 et 30 septembre 2025.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.2 DETTES HYPOTHECAIRES

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dette hypothécaire - immeuble Prés-Courbes	1 195 168	1 223 040
Dette hypothécaire - immeuble La Pallanterie	11 496 200	11 804 850
Total des dettes hypothécaires	<u>12 691 368</u>	<u>13 027 890</u>
	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dettes hypothécaires - part à court terme	336 522	336 522
Dettes hypothécaires - part à long terme	12 354 846	12 691 368
Total des dettes hypothécaires	<u>12 691 368</u>	<u>13 027 890</u>

Dette hypothécaire – immeuble Prés-Courbes

Cette dette hypothécaire de l'immeuble Prés-Courbes (ex-FHP) est constituée d'un prêt en 1^{er} rang de CHF 1'625'000, remboursable à partir du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2061. Le prêt a été contracté auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Dès 2014, ce prêt n'est amorti qu'une fois par an pour CHF 31'200 en 2014, puis CHF 27'872 dès 2015. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1^{er} rang sans concours du même montant.

Le taux d'intérêts fixe appliqué est de 0.6% jusqu'au 2 juin 2029.

Dette hypothécaire – immeuble La Pallanterie

Cette dette hypothécaire de l'immeuble La Pallanterie (ex-CIP) est constituée d'un prêt de CHF 8'700'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057 et d'un prêt de CHF 6'500'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057. Les deux prêts ont été contractés auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Le taux d'intérêts fixe appliqué est de 1.74% jusqu'au 2 juin 2024.

Le prêt de CHF 8'700'000 est amorti de CHF 176'000 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1^{er} rang sans concours du même montant.

Le prêt de CHF 6'500'000 est amorti de CHF 132'650 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009, et la dernière fois le 31 décembre 2056 et CHF 132'800 le 31 décembre 2057. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1^{er} rang sans concours du même montant.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.3 PROVISIONS

PROVISIONS A COURT TERME

	Provision au 1.1.2019	Constitution 2019	Utilisation 2019	Dissolution 2019	Provision au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	296 591	231 081	(296 591)	0	231 081
Provision pour rente-pont AVS	350 916	517 985	(355 053)		513 849
Provision pour heures positives	1 123 561	968 991	(1 123 561)	0	968 991
Provision litiges	0	181 277	0	0	181 277
Total des provisions à court terme	1 771 068	1 899 334	(1 775 204)	0	1 895 198

	Provision au 1.1.2020	Constitution 2020	Utilisation 2020	Dissolution 2020	Provision au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	231 081	414 401	(231 081)	0	414 401
Provision pour rente-pont AVS	513 849	367 277	(513 849)		367 277
Provision pour heures positives	968 991	1 205 770	(968 991)	0	1 205 770
Provision litiges	181 277	0	0	(181 277)	0
Total des provisions à court terme	1 895 198	1 987 448	(1 713 921)	(181 277)	1 987 448

PROVISIONS A LONG TERME

	Provision au 1.1.2019	Constitution 2019	Utilisation 2019	Dissolution 2019	Provision au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	824 441	144 668	0	(465 668)	503 441
Provision pour rattrapage des cotisations à une caisse de pension	0	0	0	0	0
Provision litiges	372 553	0	0	(241 277)	131 276
Total des provisions à long terme	1 196 994	144 669	0	(706 945)	634 717

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

	Provision au 1.1.2020	Constitution 2020	Utilisation 2020	Dissolution 2020	Provision au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	503 441	636 815	0	(367 277)	772 978
Provision litiges	131 276	0	0	(131 276)	0
Total des provisions à long terme	634 717	636 816	0	(498 553)	772 978

Provision pour heures vacances

Cette provision concerne les droits à des absences reportables (vacances non prises) pouvant être utilisés ultérieurement. L'évaluation de cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI.

Au 31.12.2020, cette provision tient compte des heures vacances non prises par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 355 personnes (2019 : 410 personnes) pour un montant de CHF 414'401 (2019 : CHF 231'081).

Provision pour heures positives

Cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI. Au 31.12.2020, cette provision tient compte des heures positives effectuées par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 766 personnes (2019 : 738 personnes) pour un montant de CHF 1'205'770 (2019 : CHF 968'991).

Provision pour Rente-pont AVS

Elle concerne les engagements de retraites anticipées acceptées jusqu'au 31 décembre 2020. Les engagements de la provision pour rente-pont AVS au 31 décembre 2020 concernent 30 personnes pour un montant de CHF 1'140'255 et l'échéance la plus lointaine est fixée à décembre 2026 (2019 : 30 personnes pour CHF 1'017'290).

Provision pour rattrapage des cotisations à une caisse de pension

Dans le rapport du 4 février 2010 de l'Inspection cantonale des finances (ICF), il est recommandé aux EPI de comptabiliser le rattrapage des cotisations aux caisses de pension, notamment CIA et CEH.

En effet, lors d'une augmentation du traitement d'un assuré résultant d'un changement de classe de salaire, le collaborateur et l'employeur doivent verser un rappel (rattrapage) de cotisations. La caisse de pension concernée recalcule le montant total de cotisations dues par le collaborateur et l'employeur. Ces rappels sont étalés sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années pour le collaborateur et l'employeur.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION**ANNEXE 2020**

Ce système de rappel de cotisations a existé pour les augmentations ayant pris effet avant le 31 décembre 2013. Pour les augmentations prenant effet dès le 1^{er} janvier 2014, ce rappel de cotisation est facultatif et est entièrement à la charge du collaborateur.

Au 31 décembre 2020, les EPI n'ont plus aucun rattrapage de cotisations aux caisses de pension à comptabiliser (2017 : CHF 10'976).

Provision pour litige

Il n'y a plus aucun litige en cours (2019 : 2 litiges pour CHF 312'553).

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Au 31 décembre 2019, la situation est la suivante :

	Subventions reçues au 1.1.2019	Subventions reçues 2019	Sortie / Reclassement des immobilisations	Subventions reçues au 31.12.2019	Produits différés cumulés au 1.1.2019	Produits différés 2019	Correction valorisation des immobilisations	Produits différés complémentaire 2019	Produits différés cumulés au 31.12.2019	Subventions nettes au 1.1.2019	Subventions nettes au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		
Terrain Cavour:											
- subventions d'investissement cantonales	0	0	2 947 300	2 947 300	(447 007)		447 007		0	2 947 300	2 947 300
Total des Terrains	0	0	2 947 300	2 947 300	(447 007)	0	447 007	0	0	2 947 300	2 947 300
Immeubles et installations fixes											
- subventions d'investissement fédérales	15 527 475	0	(1 577 857)	13 949 618	(5 274 906)	(552 560)	952 823	(625 034)	(4 874 663)	10 252 549	9 074 955
- subventions d'investissement cantonales	30 828 834	236 677	(8 724 261)	22 341 250	(10 094 875)	(1 044 608)	3 456 646	(2 302 078)	(7 682 838)	17 786 659	14 656 412
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	0	6 595 039	(4 409 725)	(178 533)	0	0	(4 588 259)	2 185 313	2 006 780
Total des immeubles et installations fixes	52 951 349	236 677	(10 302 117)	42 885 909	(19 779 527)	(1 775 701)	4 409 469	(2 927 112)	(17 145 760)	30 224 521	25 740 147
Autres immobilisations corporelles :											
- équipements de longue durée											
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	0	1 191 335	(1 061 985)	(54 016)	0	0	(1 116 001)	129 350	75 334
- subventions d'investissement cantonales	9 782 096	157 129	0	9 939 226	(7 282 668)	(611 894)	0	0	(7 894 563)	2 479 428	2 024 663
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	0	791 962	(791 962)	0	0	0	(791 962)	0	0
Total des équipements de longue durée	11 745 393	157 129	0	11 902 522	(9 136 615)	(665 910)	0	0	(9 802 528)	2 608 778	2 099 997
- informatique											
- subventions d'investissement fédérales	311 895	0	0	311 895	(311 895)	0	0	0	(311 895)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	6 512 556	331 947	0	6 844 502	(5 785 468)	(306 199)	0	0	(6 091 668)	727 087	752 835
- subventions d'investissement mixtes	136 553	0	0	136 553	(136 553)	0	0	0	(136 553)	0	0
Total des subventions d'investissement informatique	6 961 004	331 947	0	7 292 950	(6 233 916)	(306 199)	0	0	(6 540 116)	727 087	752 835
- véhicules											
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	0	15 510	(15 510)	0	0	0	(15 510)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 835	0	0	305 835	(305 835)	0	0	0	(305 835)	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31 021	0	0	31 021	(31 021)	0	0	0	(31 021)	0	0
Total des subventions d'investissement véhicules	352 366	0	0	352 366	(352 366)	0	0	0	(352 366)	0	0
Total des autres immobilisations	19 058 783	489 076	0	19 547 839	(15 722 866)	(972 110)	0	0	(16 696 007)	3 335 865	2 852 831
Total des subventions d'investissement	72 010 112	725 753	(7 354 817)	65 381 047	(35 949 432)	(2 747 811)	4 856 476	(2 927 112)	(33 840 787)	36 507 687	31 540 280
Subventions d'investissement fédérales	17 046 216	0	(1 577 857)	15 468 359	(6 664 317)	(606 576)	952 823	(625 034)	(6 318 070)	10 381 899	9 150 289
Subventions d'investissement cantonales	47 409 321	725 753	(5 776 961)	42 358 113	(23 915 854)	(1 962 702)	3 903 663	(2 302 078)	(21 974 903)	23 940 474	20 383 210
Subventions d'investissement mixtes	7 554 575	0	0	7 554 575	(5 369 261)	(178 533)	0	0	(5 547 795)	2 185 313	2 006 780
Total des subventions d'investissement	72 010 112	725 754	(7 354 817)	65 381 047	(35 949 431)	(2 747 811)	4 856 477	(2 927 111)	(33 840 786)	36 507 688	31 540 280

NB : Ce tableau 2019 ne tient pas compte du reclassement des bâtiments de La Combe dans les fonds étrangers.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2020, la situation est la suivante :

	Subventions reques au 1.1.2020	Subventions reques 2020	Subventions reques au 31.12.2020	Produits différés cumulés au 1.1.2020	Produits différés 2020	Produits différés cumulés au 31.12.2020	Subventions nettes au 1.1.2020	Subventions nettes au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Terrain Cavour:								
- subventions d'investissement cantonales	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
Total des Terrains	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
Immeubles et installations fixes								
- subventions d'investissement fédérales	13 949 618	0	13 949 618	(4 874 663)	(518 961)	(5 393 625)	9 074 955	8 555 993
- subventions d'investissement cantonales	61 033 027	567 531	61 600 558	(19 159 982)	(2 829 913)	(21 989 895)	41 873 045	39 610 663
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	6 595 039	(4 588 259)	(178 447)	(4 766 705)	2 006 780	1 828 334
				0		0		
Total des immeubles et installations fixes	81 577 684	567 531	82 145 215	(28 622 904)	(3 527 321)	(32 150 225)	52 954 780	49 994 989
				0		0	0	0
Autres immobilisations corporelles :								
- équipements de longue durée								
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	1 191 335	(1 116 001)	(39 304)	(1 155 305)	75 334	36 030
- subventions d'investissement cantonales	9 919 226	710 749	10 629 975	(7 894 563)	(604 906)	(8 499 468)	2 024 663	2 130 506
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	791 962	(791 962)	0	(791 962)	0	0
	11 902 522	710 749	12 613 272	(9 802 526)	(644 210)	(10 446 736)	2 099 997	2 166 536
- informatique								
- subventions d'investissement fédérales	311 895	0	311 895	(311 895)	0	(311 895)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	6 844 502	523 532	7 368 034	(6 091 668)	(374 439)	(6 466 106)	752 835	901 928
- subventions d'investissement mixtes	136 553	0	136 553	(136 553)	0	(136 553)	0	0
	7 292 950	523 532	7 816 482	(6 540 116)	(374 439)	(6 914 555)	752 835	901 928
- véhicules								
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	15 510	(15 510)	0	(15 510)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 835	0	305 835	(305 835)	0	(305 835)	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31 021	0	31 021	(31 021)	0	(31 021)	0	0
	352 366	0	352 366	(352 366)	0	(352 366)	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des autres immobilisations	19 547 839	1 234 281	20 782 120	(16 695 007)	(1 018 649)	(17 713 656)	2 852 831	3 068 464
				0		0	0	0
Total des subventions d'investissement	104 072 823	1 801 811	105 874 635	(45 317 911)	(4 545 969)	(49 863 881)	58 754 912	56 010 753
Subventions d'investissement fédérales								
Subventions d'investissement fédérales	15 468 359	0	15 468 359	(6 318 070)	(558 265)	(6 876 335)	9 150 289	8 592 023
Subventions d'investissement cantonales								
Subventions d'investissement cantonales	81 049 890	1 801 811	82 851 701	(33 452 047)	(3 809 257)	(37 261 305)	47 597 843	45 590 396
Subventions d'investissement mixtes								
Subventions d'investissement mixtes	7 554 575	0	7 554 575	(5 547 795)	(178 447)	(5 726 241)	2 006 780	1 828 334
Total des subventions d'investissement	104 072 824	1 801 812	105 874 636	(45 317 910)	(4 545 968)	(49 863 880)	58 754 913	56 010 754

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différentes subventions. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.5 EMPRUNT COURT TERME – FONDEPI

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Emprunt court terme - FondEPI	1 031 000	0
Total emprunts	<u>1 031 000</u>	<u>0</u>

En 2020, un prêt sans intérêt a été accordé aux EPI par la FondEPI. Celui-ci sera remboursé en totalité en 2021.

8 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE

Les fonds avec affectation limitée sont alimentés par des dons de tiers, et sont liés à un usage déterminé par le tiers concerné.

Ils servent à l'acquisition et/ou la construction de tout ou parties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles ou encore au financement d'une dépense précise.

Il existe un règlement écrit pour les fonds affectés au 31 décembre 2020. L'utilisation de ceux-ci est régie par les instructions d'usage déterminées par le donateur.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2019, la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2019	Dons reçus en 2019	Dons reçus au 31.12.2019	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2019	Utilisation des dons en 2019	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2019	Dons nets au 1.1.2019	Dons nets au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(206 164)	(37 778)	(243 942)	793 836	756 058
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondepi	1 481 481	0	1 481 481	(76 544)	(69 256)	(145 800)	1 404 937	1 335 681
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(283 333)	(40 000)	(323 333)	516 667	476 667
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(81 748)	(8 252)	(90 000)	8 252	0
- SIG	31 960	0	31 960	(29 038)	(2 922)	(31 960)	2 922	0
	121 960	0	121 960	(110 786)	(11 174)	(121 960)	11 174	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(243 063)	(91 148)	(334 211)	1 256 937	1 165 789
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(2 667)	(1 000)	(3 667)	17 333	16 333
	1 520 000	0	1 520 000	(245 730)	(92 148)	(337 878)	1 274 270	1 182 122
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondepi	300 000	0	300 000	(48 750)	(15 000)	(63 750)	251 250	236 250
Don atelier "signalétique et impression en braille"								
- don	177 640	0	177 640	(16 459)	(14 921)	(31 380)	161 181	146 260
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	0	0	0	435 000	435 000
Fonds Structure intermédiaire Belle-Idée (Intera)								
- don Fondation Fondepi	1 445 442	0	1 445 442	(124 026)	(78 821)	(202 846)	1 321 416	1 242 595
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondepi	600 000	0	600 000	(52 500)	(30 000)	(82 500)	547 500	517 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondepi	3 625 000	0	3 625 000	(106 594)	(104 578)	(211 172)	3 518 406	3 413 828
Fonds UPSA								
- don FHMS	250 000	91 348	341 348	0	(17 067)	(17 067)	250 000	324 281
Total des fonds avec affectation limitée	11 756 523	91 348	11 847 871	(1 270 886)	(510 743)	(1 781 629)	10 485 637	10 066 243

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2020, la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2020	Dons reçus en 2020	Dons reçus au 31.12.2020	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2020	Utilisation des dons en 2020	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2020	Dons nets au 1.1.2020	Dons nets au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(243 942)	(37 778)	(281 720)	756 058	718 280
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondepi	1 481 481	0	1 481 481	(145 800)	(69 256)	(215 056)	1 335 681	1 266 425
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(323 333)	(40 000)	(363 334)	476 667	436 667
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(90 000)	0	(90 000)	0	0
- SIG	31 960	0	31 960	(31 960)	0	(31 960)	0	0
	121 960	0	121 960	(121 960)	0	(121 960)	0	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(334 211)	(91 148)	(425 359)	1 165 789	1 074 641
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(3 667)	(1 000)	(4 667)	16 333	15 333
	1 520 000	0	1 520 000	(337 878)	(92 148)	(430 026)	1 182 122	1 089 974
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondepi	300 000	0	300 000	(63 750)	(15 000)	(78 750)	236 250	221 250
Don atelier "signalitique et impression en braille"								
- don	177 640	0	177 640	(31 380)	(14 921)	(46 300)	146 260	131 340
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	0	(43 493)	(43 493)	435 000	391 507
Fonds Structure intermédiaire Belle-idée (Intera)								
- don Fondation Fondepi	1 445 442	0	1 445 442	(202 846)	(78 821)	(281 667)	1 242 595	1 163 775
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondepi	600 000	0	600 000	(82 500)	(30 000)	(112 500)	517 500	487 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondepi	3 625 000	0	3 625 000	(211 172)	(104 578)	(315 750)	3 413 828	3 309 250
Fonds UPSA								
- don FHMS	341 348	0	341 348	(17 067)	(17 067)	(34 135)	324 281	307 213
Total des fonds avec affectation limitée	11 847 871	0	11 847 871	(1 781 629)	(543 062)	(2 324 691)	10 066 243	9 523 180

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

9 CAPITAL DE L'ORGANISATION

La situation du capital de l'organisation au 31 décembre 2020 se présente de la manière suivante :

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
			CHF
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital de dotation avec affectation	9,1	0	0
Capital lié généré	9,2	(5 258 159)	(5 258 159)
Contrat de prestations 2018-2021			
Résultats reportés	9,2	(5 748 113)	(3 463 577)
Résultat de l'exercice	9,3	(431 617)	(2 284 536)
Total du capital de l'organisation		3 185 600	3 617 217

9.1 CAPITAL DE DOTATION

Au 1^{er} janvier 2008, tous les biens, droits et obligations des ex-EPSE, de l'ex-CIP et de l'atelier des Cordiers ont été fusionnés en une seule entité, à savoir les EPI. Ces derniers n'ayant aucune existence avant la date du 1^{er} janvier 2008 et n'ayant pas été dotés de capital à leur création, les capitaux des entités intégrées dans les EPI en 2008 sont présentés en tant qu'apports dans le capital de l'organisation.

Par convention du 22 février 2008 entre les EPI et la FHP, celle-ci a ouvert une procédure de liquidation et de transfert aux EPI de tous ses biens, droits et obligations qui ne sont pas prescrits au moment de sa dissolution avec effet au 1^{er} septembre 2008. Cette situation a été confirmée par le Département des finances en date du 1^{er} octobre 2008.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association Copyrart qui s'est tenue le 19 novembre 2009, il a été prononcé la dissolution de l'association Copyrart en décidant sa mise en liquidation et la reprise des activités par les EPI dès le 1^{er} janvier 2010. La valorisation des actifs s'est basée sur le bilan final de liquidation du 12 avril 2010.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI ont repris l'ensemble des prestations de la résidence « Maison de l'Ancre », dès le 1^{er} janvier 2011. Aucun fonds propre n'a été apporté.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Le 28 juin 2017, le contrat de superficie et de dotation immobilière concernant l'immeuble Maison de l'Ancre a été signé entre les EPI et l'Etat de Genève. Le bâtiment de la Maison de l'Ancre a été enregistrée comme un fond propre sans affectation.

Au 31 décembre 2020, le détail des apports se présente comme suit :

	31.12.2019		31.12.2019
	CHF	CHF	Retraité CHF
Reprise des droits et obligations EPSE au 1er janvier 2008 :			
- dons et legs	30 207		30 207
- première application des normes RPC	(213 000)		(213 000)
- résultat reporté	116 567		116 567
- résultat 2007	<u>(394 396)</u>		<u>(394 396)</u>
		(460 622)	(460 622)
Reprise des droits et obligations CIP au 1er janvier 2008 :			
- capital de dotation	780 000		780 000
- première application des normes RPC	(187 500)		(187 500)
- résultat reporté	35 587		35 587
- résultat 2007	<u>158 724</u>		<u>158 724</u>
		786 811	786 811
Reprise des droits et obligations FHP au 1er septembre 2008 :			
- capital de dotation	50 000		50 000
- résultat reporté	<u>2 757 287</u>		<u>2 757 287</u>
		2 807 287	2 807 287
Retraitement des immobilisations et des dettes de leasings au 1er janvier 2008 (première application RPC)		198 561	198 561
Retraitement des fonds avec affectation limitée au 1er janvier 2008 (première application RPC)		7 390 499	7 390 499
Utilisation des dons et legs		(8 680)	(8 680)
Reprise des droits et obligations de l'association Copyrart au 1er janvier 2010		209 633	209 633
Capital de dotations avec affectation - Maison de l'Ancre		3 700 000	3 700 000
Capital de dotation		<u>14 623 489</u>	<u>14 623 489</u>

Capital libre

Aucun capital libre n'a été constitué aux EPI.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

9.2 CAPITAL LIE GENERE

	<u>31.12.2009</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2008	(269 652)
Résultat d'exercice 2009	(1 499 637)
	<hr/>
Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2008-2009	<u>(1 769 289)</u>
	<hr/>
	<u>31.12.2013</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2010	(1 670 879)
Résultat d'exercice 2011	288 573
Résultat d'exercice 2012	(686 024)
Résultat d'exercice 2013	(2 833 656)
	<hr/>
Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2010-2013	<u>(4 901 986)</u>
	<hr/>
	<u>31.12.2017</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2014	847 523
Résultat d'exercice 2015	802 547
Résultat d'exercice 2016	944 174
Résultat d'exercice 2017	(1 393 714)
	<hr/>
Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2014-2017	<u>1 200 530</u>
	<hr/>
Reprise d'amortissement d'exercices antérieurs	212 586
Capital lié généré	<u>(5 470 745)</u>
Total capital lié généré	<u>(5 258 159)</u>
	<hr/>
	<u>31.12.2018</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2018	(3 463 577)
Résultat d'exercice 2019	(2 284 536)
Résultat d'exercice 2020	(431 617)
	<hr/>
Résultat des exercices du contrat de prestations 2018-2021	<u>(6 179 731)</u>

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2017, le contrat de prestations 2014-2017 est arrivé à échéance. Ainsi, les résultats des exercices de 2014 à 2017 sont définitifs. Le solde de CHF 1'200'530 de la période couverte par le contrat de prestations 2014-2017 présente un bénéfice. Un montant de CHF 728'272 devait être restitué à l'Etat de Genève. Suite à la renonciation du DCS à percevoir ce montant, les CHF 728'272 ont été réintégrés dans le Capital lié généré. (Cf. paragraphe 2.1)

9.3 RESULTAT DE L'EXERCICE, TRAITEMENT DU RESULTAT ET SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A L'ETAT

	<u>Exercice 2020</u>
	CHF
Résultat de l'exercice avant répartition	(431 617)
./ Part revenant à l'Etat	0
	<u>(431 617)</u>

Le résultat de l'exercice 2020, pour la troisième année de la période couverte par le contrat de prestation 2018-2021, est une perte de CHF 431'617.

Ce résultat est supérieur au budget de CHF +3'479'083. Cet écart s'explique par les éléments ci-dessous :

- Incidence de la crise sanitaire COVID CHF -3'100'000
- Subvention complémentaire pour couvrir l'impact COVID CHF +3'100'000
- Subvention supplémentaire en lien avec la situation financière des EPI CHF +2'000'000
- Economies hors COVID CHF +1'479'083 CHF (principalement liées à des postes vacants repourvus sur le deuxième semestre 2020)

Nous évaluons l'incidence de la crise sanitaire COVID à CHF 3'100'000, composé comme suit :

- Manque à gagner de CHF 4'200'000
- Charges supplémentaires de CHF 970'000
- Economies en lien avec la réduction des activités et l'annulation des manifestations et formations pour CHF 2'070'000
-

Nous prévoyons que la crise sanitaire ait également un impact sur le résultat de l'année 2021.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

10 PRODUITS DES SUBVENTIONS

10.1 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	Budget 2020	Effectif 2020	Ecart 2020	Effectif 2019
	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Subventions de fonctionnement - monétaires</u>				
Fédérales	221 000	221 000	0	221 000
Cantoniales				
- contrat de prestations	66 065 000	71 020 038	4 955 038	71 409 574
- DEAS	0	0	0	0
Total	66 286 000	71 241 038	4 955 038	71 630 574
<u>Subventions d'investissement - monétaires</u>				
<u>(reconnaissance de produits différés)</u>				
Fédérales	464 407	558 265	93 858	1 231 610
Cantoniales	4 500 000	3 809 257	(690 743)	6 177 638
Mixtes	180 000	178 447	(1 553)	178 533
Total des subventions d'investissement	5 144 407	4 545 969	(598 438)	7 587 781
Total des subventions	71 430 407	75 787 007	4 356 600	79 218 355

Le montant au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différentes catégories des subventions d'investissement. Il peut y avoir une différence d'arrondis avec le montant inscrit au bilan.

Ainsi qu'il ressort de la remarque au point 7.4, les EPI reconnaissent les subventions d'investissement en produits différés dans le compte d'exploitation sur une période équivalente à la durée de vie économique de l'actif immobilisé ainsi financé.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

10.2 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EN NATURE

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais figurent à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Le montant est estimé à CHF 506'500 pour 2020 (2019 : CHF 506'500). Ces prestations sont constituées :

- pour le terrain de La Combe, un loyer tacite de CHF 223'200 (2019 : CHF 223'200)
- pour le terrain de la route de Chêne un loyer tacite de CHF 21'200 (2019 : CHF 21'200)
- pour le terrain de Thônex un loyer tacite de CHF 58'400 (2019 : CHF 58'400)
- pour le terrain de la « Maison de l'Ancre » un loyer tacite de CHF 38'700 (2019 : CHF 38'700)
- ainsi que des prestations informatiques du DCTI de CHF 165'000 (2019 : CHF 165'000).

10.3 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits financiers	41	43
Charges financières	(208 365)	(220 736)
Total des charges et produits financiers	<u>(208 324)</u>	<u>(220 693)</u>

Les charges financières se composent essentiellement des intérêts hypothécaires pour un montant de CHF 184'115 (CHF 176'860 pour le bâtiment de la Pallanterie et CHF 7'255 pour le bâtiment Pré-Courbes) et des intérêts de leasing pour un montant de CHF 11'021.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

10.4 CHARGES ET PRODUITS D'EXERCICES ANTERIEURS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	35 989	58 388
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	0	(62 589)
Total des charges et produits exceptionnels ou relevant d'exercices antérieurs	<u>35 989</u>	<u>(4 201)</u>

Les produits d'exercices antérieurs au 31 décembre 2020 se composent principalement de versements de la CPEG concernant des paiements rétroactifs pour CHF 15'789 et d'un rétroactif Pro Infirmis pour CHF 20'200 concernant le contrat 2015-2019.

Il n'y a pas de charges d'exercices antérieurs au 31 décembre 2020.

11 REMBOURSEMENTS APG (PAR CATEGORIE)

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Indemnités assurances accidents obligatoire (Suva / Générali)	524 232	649 407
Indemnités assurances maternité	358 741	447 577
Indemnités assurances perte de gain maladie	64 785	84 987
Total des remboursements APG (par catégorie)	<u>947 758</u>	<u>1 181 971</u>

Ces indemnités sont présentées dans la rubrique « salaires et charges sociales » dans le compte d'exploitation.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

12 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe aucune transaction particulière avec des parties liées aux EPI.

13 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les valeurs d'assurance incendie sont détaillées au point 5.1.

Les cédules hypothécaires sont détaillées au point 7.2.

Les engagements à plus d'un an en relation avec les loyers s'élèvent à CHF 11'784'235.

Les contrats de leasing financiers sont portés au bilan.

Dans le cadre de la subvention pour les prestations de l'accompagnement à domicile, la subvention AI visées à l'art.74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

14 POLITIQUE DE GESTION ET PLACEMENT DE LA FORTUNE

En application de la « convention argent » avec l'Etat de Genève, la fortune des EPI ne fait pas l'objet de placement de titre ou de placement de caisse et n'est pas investie dans une participation dans le capital d'une autre entité publique ou privée.

15 RESERVES

Il n'existe aucune réserve dans les capitaux de l'organisation des EPI.

16 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus après la date de clôture des comptes au 31.12.2020.

Nous avons reçu courant 2020 l'engagement de la part de la FONDEPI du don du terrain et du bâtiment rue des Alpes 12. Ce terrain et cet immeuble seront intégrés à la juste valeur aux comptes des EPI dès 2021.

Un projet de rénovation du site de la Combe est actuellement en cours. L'OCBA a validé les travaux à effectuer sur ce site. L'investissement total est évalué à 105 millions de CHF, financés en trois tiers égaux. Le premier tiers par un don privé, le 2^{ème} tiers par emprunt hypothécaire et le troisième tiers par une subvention d'investissement de l'Etat de Genève.

La part financée par l'Etat de Genève figure au plan décennal pour 35 millions.

Le début des travaux est prévu pour 2023.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION**ANNEXE 2020**

17 PARTICIPATION CANTONALE AUX EMPLOIS DE SOLIDARITE ET AUTRES MESURES DE L'OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Au 31 décembre 2020, les EPI ont 40 emplois de solidarité (EdS) et reçu une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'672'448 concernant ces emplois (2019: 40 EdS pour CHF 1'467'149).

Les EPI ont facturé CHF 2'072'417 pour la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) (2019 : CHF 1'974'792)

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'469'611 pour les mesures Epifaire (2019 : CHF 1'760'055).

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 172'876 pour les mesures Préfaire (2019 : CHF 129'137).

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'784 pour les mesures liaison entreprise (2019 : CHF 14'274).

Ces revenus sont présentés dans la rubrique « Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi » dans le compte d'exploitation.

18 LISTE PAR CATEGORIE DE NOMBRE DE PERSONNES EN RMCAS ET/OU ETC AVEC ESTIMATION DU NOMBRE DE MOIS REALISES

Néant.

19 LISTE DES INDEMNITES COMPLEMENTAIRES VERSEES AINSI QUE DES MONTANTS ET PRESTATIONS/AVANTAGES EN NATURE

Néant pour le personnel.

Néant pour les directeurs et les cadres supérieurs.

20 EVALUATION DES RISQUES

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de compliance est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés.

L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI.

De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

21 CONTROLES PAR D'AUTRES ORGANISMES

RAPPORT SAI (SERVICE DE L'AUDIT INTERNE)

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) a effectué un audit à partir du mois d'octobre 2018. Leur rapport a été présenté à la Direction Générale des EPI en 2019.

Le suivi des recommandations est effectué en coordination avec le DCS.

Un autre Audit a été effectué par le SAI en 2020, sur la rémunération des fonctions dirigeantes des principaux établissements autonomes. Un extrait de rapport a été transmis à la Direction Générale des EPI en décembre 2020. Les recommandations formulées seront traitées courant 2021 en collaboration avec la Direction Evaluation et Système de Rémunération (DESR) de l'Office du Personnel de l'Etat (OPE).

22 COMPTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les comptes de fonctionnement des services présentés ci-après comprennent la quote-part des frais administratifs qui leur sont attribués. La répartition des frais administratifs sur les services s'effectuait jusqu'en 2014 sur la base de la masse salariale du personnel. A partir de 2015, une clef de répartition spécifique à chaque type de frais administratifs a été mise en place.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

22.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2019

Les principes de comptabilité analytique des EPI ont été adaptés aux principes élaborés dans le cadre du projet « Objectivation du financement des EPH » (OFE) piloté par l'OAIS.

Montant en CHF

Code	Libellé compte groupe	Services socioprofessionnels	Services socio-éducatifs
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	0	704 129
62	Revenus découlant d'autres prestations	12 488 629	19 021 280
63	Revenus provenant de prestations de services, commerces et production	3 856 951	-2 753
65	Revenus provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées		
66	Revenus des loyers	0	463 338
66b	Revenus des intérêts du capital	0	0
67	Revenus d'exploitations annexes	3 080	0
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	117 060	120 553
69	Contributions à l'exploitation et dons	12 870 979	47 015 806
	Total produits	29 336 699	67 322 353
31	Salaires accompagnement	-40 731	-35 659 215
32	Salaires thérapie	0	18 143
33	Salaires direction et administration	-590 334	-724 828
34	Salaires économet et service de maison	-173 132	-98 829
35	Salaires service technique	-263 874	0
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 146 212	-419 234
	Total (hors charges sociales)	-17 214 283	-36 883 963
37	Charges sociales	-3 944 724	-8 452 112
	% charges sociales		
	Salaires et charges sociales	-21 159 006	-45 336 075
38	Autres charges du personnel	-84 747	50 646
39	Honoraires pour prestations de tiers	-123 212	-370 502
42	Ménage	-21 692	-11 258
43	Entretien et réparation des immo	0	0
4400	Loyers	0	0
45	Energie et eau	0	0
46	Ecole, formation et loisirs	-13 583	-388 386
47	Bureau et administration	-261 979	-320 359
48	Outillage et matériel pour ateliers	-1 218 193	-2 243
49	Autres charges d'exploitation	-134 706	-579 099
	Total autres charges d'exploitation	-2 047 327	-2 703 268
	Total charges d'exploitations	-23 206 333	-48 039 343
	Résultats exceptionnel et financier	6 816	28 865
	Résultats après imputations des coûts directs	6 137 182	19 311 875
Unités	Libellé compte groupe		
CHF	Service du capital	0	0
M²	Bâtiments	-2 073 068	-6 312 640
ETP	Informatique	-624 398	-781 731
ETP	Management qualité MQ	0	0
			0
ETP	Direction et admin	-3 132 442	-3 921 738
Nbre places (+Service des transports		-462 061	-770 102
M²	Service technique / conciergerie	-578 154	-1 760 491
M²	Nettoyage	-274 922	-837 142
Nbre de résidiBuanderie		-518 877	-1 418 001
Nbre de repasSubsistance		-243 315	-5 523 021
	Thérapies	0	0
	Soins	0	0
	Résultats après imputation des coûts complets	-1 770 056	-2 012 992

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

22.2 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2020

Montant en chf

Code	Libellé compte groupe	Services socioprofessionnels	Services socio-éducatifs
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	0	703 086
62	Revenus découlant d'autres prestations	12 713 418	20 870 000
63	Revenus provenant de prestations de services, commerces et production	3 945 325	0
65	Revenus provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées		
66	Revenus des loyers	0	600
66b	Revenus des intérêts du capital	0	0
67	Revenus d'exploitations annexes	0	0
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	69 183	106 425
69	Contributions à l'exploitation et dons	14 438 850	50 544 979
Total produits		31 166 776	72 225 091
31	Salaires accompagnement	-56 144	-37 242 039
32	Salaires thérapie	0	0
33	Salaires direction et administration	-425 134	-81 877
34	Salaires économat et service de maison	0	-100 711
35	Salaires service technique	-77 185	0
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 819 428	-437 146
Total (hors charges sociales)		-17 377 890	-37 861 774
37	Charges sociales	-4 341 942	-8 901 563
% charges sociales			
Salaires et charges sociales		-21 719 832	-46 763 336
38	Autres charges du personnel	-80 335	-468 367
39	Honoraires pour prestations de tiers	-77 648	-354 144
40	Matériel d'exploitation	-1 280	-1 843
41	Produits alimentaires et boissons	-116 258	-1 000 614
42	Ménage	0	0
43	Entretien et réparation des immo	0	0
4400	Loyers	0	0
44c	Amortissements	-735	-14 666
45	Energie et eau	0	0
46	Ecole, formation et loisirs	-8 240	-461 896
47	Bureau et administration	-166 466	-415 909
48	Outils et matériel pour ateliers	-1 292 633	-1 556
49	Autres charges d'exploitation	-129 065	-544 670
Total autres charges d'exploitation		-1 871 660	-3 263 665
Total charges d'exploitations		-23 591 492	-50 027 002
Résultats exceptionnel et financier		-672	-7 255
Résultats après imputations des coûts directs		7 574 611	22 190 834
Unités	Libellé compte groupe		
CHF	Service du capital	0	0
M ²	Bâtiments	-1 897 066	-5 707 994
ETP	Informatique	-802 617	-1 004 083
ETP	Management qualité MQ	0	0
ETP	Direction et admin	-3 204 709	-4 009 130
Nbre places	Service des transports	-615 732	-972 300
M ²	Service technique / conciergerie	-653 938	-1 967 603
M ²	Nettoyage	-514 947	-1 549 402
Nbre de résid	buanderie	-305 092	-742 562
Nbre de repas	Subsistance	-12 334	-6 238 005
	Thérapies	0	0
	Soins	0	0
Résultats après imputation des coûts complets		-431 823	-244

Avec le soutien de la République et canton de Genève



RAPPORT DE PERFORMANCE 2020

(non soumis à l'organe de révision)

Genève, le 22.01.2021

Avec le soutien de la République et canton de Genève



1. But et organisation de l'institution

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1^{er} janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1^{er} septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, les EPI ont intégré les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (DCS).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

Intégration des personnes handicapées

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pourvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;

Avec le soutien de la République et canton de Genève



- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés, adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

Réinsertion professionnelle

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

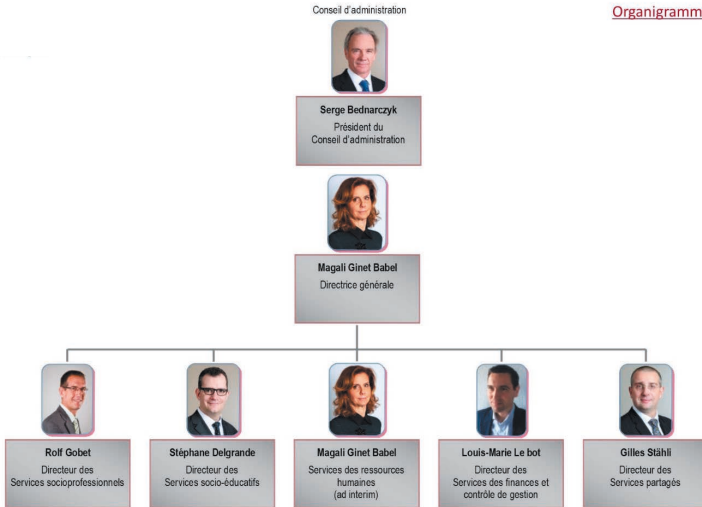
Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

Avec le soutien de la République et canton de Genève

Organigramme



2. Nom de l'organe de révision et depuis quand

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corratierie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

Avec le soutien de la République et canton de Genève



3. Composition du conseil d'administration et durée du mandat

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (loi n°10679 du 18 novembre 2011) pour une durée de 5 ans (article 14 al. 1 de la loi n°10679).

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023.

Monsieur Serge Bednarczyk	Président*
Monsieur Laurent Bertrand	Membre
Monsieur Mathias Büchi	Membre
Monsieur Boris Calame	Membre
Madame Sabrina Carramusa	Membre
Monsieur William Chapparo	Membre
Monsieur Jean-François de Saussure	Membre
Madame Bérengère Gautier	Membre*
Monsieur Claude Laporte	Membre
Madame Emmanuelle Merle	Membre
Monsieur Dominique Rivollet	Membre*
Madame Ana Roch	Membre
Madame Marie-France Sarfati	Membre
Monsieur Guillaume Thion	Membre
Madame Magali Ulanowski	Membre*

* membres du bureau

Suite à la démission de Madame Ayari Felix Beltrametti prenant effet le 11 décembre 2019, Madame Sabrina Carramusa a intégré le Conseil d'administration en février.

4. Personnes responsables de la gestion (comité de direction)

Madame Magali Ginet Babel	Directrice générale
Monsieur Stéphane Delgrande	Directeur des Services socio-éducatifs
Monsieur Rolf Gobet	Directeur des Services socioprofessionnels
Monsieur Gilles Stähli	Directeur des Services partagés
Monsieur Louis-Marie Le Bot	Directeur des Services des finances et contrôle de gestion

Avec le soutien de la République et canton de Genève



5. Personnes habilitées à signer et mode de signature

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que le directeur général, et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

6. Description des prestations fournies

Les prestations fournies par les EPI sont les suivantes :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

7. Statut fiscal

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1^{er} janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

8. Gestion des risques

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de compliance est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Avec le soutien de la République et canton de Genève



Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés. L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration. Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI. De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève a effectué un audit à partir du mois d'octobre 2018. Leur rapport a été présenté à la Direction Générale des EPI en 2019. Le suivi des recommandations est effectué en coordination avec le DCS.

9. Suivi des objectifs, indicateurs et cible du contrat de prestations

Selon le contrat de prestations 2018-2021, plusieurs objectifs à réaliser ont été définis ainsi que leurs indicateurs :

A) PRESTATIONS

Mise à disposition de places d'hébergement		Mise à disposition de places d'accueil de jour	
Indicateurs d'efficacité	valeurs cibles	Indicateurs d'efficacité	valeurs cibles
<p>Objectif</p> <p>Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'hébergement existantes en EPH</p>	<p>Taux d'occupation des places HO Taux d'occupation des places H Taux d'occupation des places AHE [journées réalisées / nombre de places * 365] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être décomptées du calcul</i></p> <p>Taux de fréquentation des places HO Taux de fréquentation des places H Taux de fréquentation des places AHE [journées réalisées / nombre de places * 365] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être décomptées du calcul</i></p>	<p>Taux d'occupation des places Cdj Taux d'occupation des places A [journées (Cdj) ou heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être déduites du calcul</i></p> <p>Taux de fréquentation des places Cdj Taux de fréquentation des places A [journées (Cdj) ou heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être déduites du calcul</i></p>	<p>Réalisé 2020</p> <p>Hors Maison de l'Ancre</p> <p>HO = 98% H = 95% AHE = 78%</p> <p>Hors prise en charge jour - Période Covid*</p> <p>Cdj = 119% A = 89%</p> <p>Avec Maison de l'Ancre</p> <p>HO = 91% H = 95% AHE = 78%</p> <p>HO = 87% H = 83% AHE = 77%</p>
<p>Objectif</p> <p>Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'atelier et de centre de jour existantes en EPH</p>	<p>85 % par année</p> <p>85 % par année</p>	<p>Hors prise en charge jour - Période Covid*</p> <p>Cdj = 116% A = 55%</p> <p>Avec prise en charge jour - Période Covid*</p> <p>Cdj = 164% A = 89%</p>	<p>Réalisé 2020</p> <p>Hors prise en charge jour - Période Covid*</p> <p>Cdj = 119% A = 89%</p> <p>Avec prise en charge jour - Période Covid*</p> <p>Cdj = 164% A = 89%</p>

* Prise en charge jour durant les périodes de confinements des usagers en place-H.

Etablissements publics
pour l'intégration**B) ENCADREMENT SOCIO-EDUCATIF ET QUALITE DE PRISE EN CHARGE**

Prise en charge des personnes handicapées		valeurs cibles	Réalisé 2020
Objectif	Indicateurs de qualité		
Garantir un encadrement de qualité et adapté aux besoins des personnes prises en charge en adéquation avec les ressources financières mises à disposition	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collaborateurs moyens soins et encadrement / administratif et socio-hôtelier par place d'accueil, en équivalent temps plein (ETP) : - home avec occupation (HO) - home (H) - centre de jour (Cdj) - atelier (A) - accueil hôtelier avec encadrement (AHE) - accompagnement à domicile (Adom) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de valeurs cibles fixées, l'objectif est de suivre l'évolution de l'indicateur. 	<ul style="list-style-type: none"> - ETP moyen (fixes et auxiliaires) par place : <ul style="list-style-type: none"> - HO = 265.1 - H = 170.5 - Cdj = 48.8 - A = 105.0 - AHE = 6.7 - Adom = 8.0
Contribuer à la formation en soins et encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage moyen de stagiaires et d'apprentis par rapport à l'effectif total - [ETP moyen stagiaires et d'apprentis de A2. Personnel rémunéré non-soumis aux mécanismes salariaux / ETP-moyenne de A1. Personnel sous contrat soumis aux mécanismes salariaux] - 3 Catégories soins et encadrement du questionnaire statistiques EPH 	Minimum 5%	4.5%

C) RESSOURCES HUMAINES

Gestion de l'institution		valeurs cibles	Réalisé 2020
Objectif	Indicateurs d'efficacité		
Gérer les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'absentéisme - Taux de rotation (turn over) 	<ul style="list-style-type: none"> < 5-7% < 8% 	<ul style="list-style-type: none"> 10% 7%

D) CONDITIONS FINANCIERES

Gestion de l'institution		valeurs cibles	Réalisé 2020
Objectif	Indicateurs d'efficacité		
Garantir la solvabilité de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de solvabilité [Liquidités / Total des charges de personnel et assimilés] - Niveau de fonds propres [total des fonds propres (y.c fonds affectés) / total du bilan] 	<ul style="list-style-type: none"> > 16.7% > 20% 	<ul style="list-style-type: none"> 0.7% 3.6%

The logo consists of the letters 'BfB' in a blue, serif font. The 'B' is significantly larger than the 'f' and the second 'B'. The 'f' is lowercase and positioned between the two 'B's.

Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfge.ch
Web www.bfb.ch